



EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES

RAPPORTS DE

LA SUISSE ET DU LIECHTENSTEIN

Conformément à l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), la déclaration de politique générale présentée par la Suisse et le Liechtenstein est reproduite ci-après.

Note: Le présent rapport fait l'objet d'une distribution restreinte et ne doit pas être communiqué à la presse avant la fin de la première séance de la réunion de l'Organe d'examen des politiques commerciales portant sur la Suisse et le Liechtenstein.

Table des matières

1 RAPPORT DE LA SUISSE	3
1.1 Introduction	3
1.2 Contexte économique.....	4
1.2.1 Compétitivité et environnement extérieur	4
1.2.2 Évolution de la situation économique.....	5
1.3 Politique économique	9
1.3.1 Stratégie de politique économique extérieure.....	9
1.3.2 Sortie de la crise COVID-19 et politique de croissance à long terme.....	11
1.3.3 Politique monétaire	11
1.3.4 Politique budgétaire.....	12
1.3.5 Micro, petites et moyennes entreprises (MPME).....	13
1.3.6 Politique d'innovation	14
1.4 Politique commerciale.....	14
1.4.1 Aperçu général	14
1.4.2 OMC	15
1.4.3 Autres initiatives multilatérales et plurilatérales.....	16
1.4.4 Relations préférentielles.....	17
1.4.4.1 Union européenne	17
1.4.4.2 Partenaires de libre-échange	17
1.4.5 Commerce et développement.....	18
1.4.6 Commerce et durabilité.....	19
1.5 Perspectives.....	20
2 RAPPORT DU LIECHTENSTEIN	21
2.1 Introduction	21
2.2 Environnement commercial et économique	21
2.2.1 Croissance économique.....	23
2.2.2 Les secteurs d'activité économique	24
2.2.3 Activités de l'État	27
2.3 Évolution de la politique commerciale et orientation future des politiques.....	29
2.3.1 L'Organisation mondiale du commerce (OMC)	29
2.3.2 L'Espace économique européen (EEE)	29
2.3.3 L'Association européenne de libre-échange (AELE).....	30
2.3.4 Union douanière/Intégration économique avec la Suisse.....	30

1 RAPPORT DE LA SUISSE

1.1 Introduction

1.1. La Suisse soumet la présente déclaration de politique générale dans le cadre du sixième examen conjoint des politiques commerciales de la Suisse et du Liechtenstein.

1.2. La Suisse fait partie des économies les plus intégrées au niveau mondial. Faiblement dotée en ressources naturelles, enclavée en Europe, la Suisse fonde sa prospérité sur des entreprises compétitives qui réussissent dans le commerce international grâce à des marchandises et des services innovants et à haute valeur ajoutée.

1.3. Depuis le dernier examen de la politique commerciale en 2017, l'économie suisse a continué à enregistrer des résultats positifs, malgré des circonstances défavorables. Depuis 2020, l'environnement économique international a été caractérisé par une grave crise économique et sanitaire mondiale, engendrée par l'émergence de la pandémie de la COVID-19. Il s'en est suivi une forte reprise économique, qui a toutefois été hétérogène selon les pays. À la fin 2021, une nouvelle vague de COVID-19, conjuguée à des goulets d'étranglement à l'échelle mondiale dans l'approvisionnement en matières premières et biens intermédiaires ainsi qu'à une forte augmentation de l'inflation ont créé un contexte difficile.

1.4. L'économie et le commerce suisses se sont montrés relativement résilients en comparaison internationale pendant la crise de la COVID-19. Cette bonne performance est imputable à plusieurs facteurs: la structure diversifiée de l'économie, une forte ouverture internationale, un système éducatif de haute qualité, la flexibilité du marché du travail, une charge fiscale modérée, des finances publiques saines, une coopération solide entre les partenaires sociaux, et la stabilité politique.

1.5. Le gouvernement reconnaît qu'il faut redoubler d'efforts pour préserver et renforcer la compétitivité de la Suisse dans un monde en évolution rapide. En 2021, il a actualisé sa stratégie de politique économique extérieure qui donne un cadre d'orientation supérieur aux mesures de politique économique extérieure de la Suisse tout en respectant les engagements internationaux du pays. Le Conseil fédéral a adopté la même année la stratégie de transition COVID-19 qui vise à renforcer la reprise de l'économie à long terme et augmenter le potentiel de croissance. La stratégie tend à améliorer la croissance du PIB par habitant et celle de la productivité du travail, ainsi que le renforcement de la concurrence sur le marché intérieur.

1.6. Comme l'indique la nouvelle stratégie de politique économique extérieur et la stratégie de transition COVID-19 pour la politique économique, l'un des objectifs clés de la Suisse reste la création et la préservation de débouchés à l'étranger pour les entreprises basées en Suisse, par l'intermédiaire du commerce et de l'investissement, prenant en considération des aspects de la durabilité.

1.7. Le système commercial multilatéral fondé sur des règles élaborées dans le cadre de l'OMC fournit les bases institutionnelles et le cadre réglementaire d'un commerce mondial prévisible et non discriminatoire, tout en constituant un rempart indispensable contre le protectionnisme. De l'avis de la Suisse, il est essentiel de maintenir l'intégrité de l'OMC et de renforcer son rôle et sa pertinence pour soutenir le développement économique et la croissance au niveau mondial, et contribuer ainsi à la reprise économique suite à la pandémie de la COVID-19.

1.8. La priorité accordée aux règles multilatérales non discriminatoires dans la politique commerciale suisse est complétée par un objectif d'expansion et d'approfondissement continus des relations commerciales au travers d'approches régionales et bilatérales, à la fois avec l'UE et avec des partenaires du monde entier.

1.9. La Suisse attache une très grande importance à la réduction des écarts de développement entre les nations, à la promotion de l'intégration plus poussée des pays en développement dans l'économie mondiale et à la nécessité d'accroître la durabilité du développement économique. Le gouvernement prend également au sérieux les préoccupations de la population concernant les conséquences négatives de la mondialisation et des changements structurels de l'économie. Dans ce contexte, la Suisse soutient fermement le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations

Unies et les mesures qui favorisent une croissance économique viable sur les plans social et environnemental.

1.2 Contexte économique

1.2.1 Compétitivité et environnement extérieur

1.10. Économie de taille moyenne possédant peu de ressources naturelles, la Suisse est fortement dépendante du commerce extérieur, que ce soit des importations de matières premières et biens intermédiaires ou d'une économie d'exportation dynamique. Dans ce contexte, l'économie suisse a obtenu des résultats concluants dans la transformation des produits et la production d'une part notable de valeur ajoutée nationale sur les produits d'exportation. Environ 75% des exportations suisses de marchandises et de services correspondent à une création de valeur nationale. Les 25% restants sont attribuables aux intrants importés. Connue pour l'exportation de produits de niche spécialisés et de marchandises situées en haut de l'échelle de qualité, la Suisse est solidement intégrée dans les chaînes de valeur mondiales. En termes de valeur ajoutée, on estime qu'au cours des 15 dernières années, la quote-part des exportations de marchandises au PIB était d'environ 40 % en moyenne. Cette forte orientation de l'économie suisse vers l'étranger est l'un des piliers de la croissance suisse depuis de nombreuses années.

1.11. La Suisse est aussi l'une des économies les plus innovantes et les plus compétitives au monde. Depuis quelques temps déjà, elle se place systématiquement au premier rang du classement selon l'indice de compétitivité mondiale établi par le Forum économique mondial et des institutions partenaires. La Suisse arrive également en tête d'après l'indice mondial de l'innovation. Ces dernières années, elle a perdu quelques places au classement selon l'indice de la facilité de faire des affaires de la Banque mondiale et elle occupe aujourd'hui le 36^{ème} rang sur 190 économies. Une combinaison de facteurs soutenant ces résultats a contribué à la résilience de l'économie suisse ces dernières années, par exemple durant la crise financière ou durant la crise du coronavirus.

1.12. En tant que pays de petite taille enclavé en Europe, la Suisse reste plus exposée que d'autres économies plus grandes aux évolutions de l'environnement extérieur. Le dynamisme économique de l'Union européenne est généralement une composante déterminante de l'économie suisse : environ deux tiers des importations suisses de marchandises proviennent de l'UE (2021: environ 135 milliards de francs suisses), tandis qu'environ 50% des exportations suisses (2021: environ 130 milliards de francs suisses) sont destinées à l'UE. L'UE est donc, de loin, le premier partenaire commercial de la Suisse.

1.13. Parmi les autres grands partenaires commerciaux figurent les États-Unis, la Chine et le Japon, suivis par d'autres pays d'Asie, d'Amérique et du Moyen-Orient.

1.14. Au niveau du commerce extérieur de la Suisse, les dernières années ont été caractérisées par un renforcement de la spécialisation vers certains produits à haute valeur ajoutée, en particulier ceux issus de l'industrie chimique et pharmaceutique, mais également de l'horlogerie, des instruments de précision ou encore des métaux et machines. Les produits chimiques et pharmaceutiques ont particulièrement tiré leur épingle du jeu en connaissant une croissance particulièrement forte de leurs exportations et importations pour atteindre, en 2021, une quote-part de 50% des exportations et 27 % des importations de marchandises. Cette spécialisation croissance fait que, dans son ensemble, le commerce extérieur de la Suisse et, par conséquent, l'économie suisse, sont devenus moins sensibles aux fluctuations du taux de change. À cela vient s'ajouter le fait que la Suisse possède un important secteur des services qui est également spécialisé dans des domaines à haute valeur ajoutée et par conséquent moins dépendant, par exemple, de l'hôtellerie - restaurant et du tourisme.

1.15. Depuis 2020, l'environnement économique international a été caractérisé par une grave crise économique mondiale, engendrée par l'émergence de la pandémie de la COVID-19 début 2020, qui a frappé de plein fouet le commerce mondial et l'économie des principaux partenaires commerciaux de la Suisse. Pour lutter contre la propagation du virus, les États ont procédé à des fermetures de secteurs entiers de l'économie, ce qui a engendré un effondrement de la demande et du commerce. Parallèlement, les différents gouvernements ont mis en place des programmes d'aide publique massifs pour soutenir les secteurs touchés et l'économie dans son ensemble. Par la suite, de

nouvelles vagues du coronavirus ont eu lieu avec des réactions similaires, en particulier en Europe, quoique de moindre ampleur qu'au printemps 2020.

1.16. Il s'en est suivi une forte reprise économique, qui a toutefois été hétérogène selon les pays, alors qu'au 3^{ème} trimestre 2021, le produit intérieur brut des États-Unis et de la Chine était à un niveau supérieur à celui d'avant la crise (voir graphique ci-dessous). À la fin 2021, la reprise économique a été freinée par une nouvelle vague de COVID-19, conjuguée à des goulets d'étranglement à l'échelle mondiale dans l'approvisionnement en matières premières et biens intermédiaires ainsi qu'à une augmentation de l'inflation. Toutefois, de nombreux signaux indiquent que la situation devrait se normaliser et la reprise se poursuivre au cours des deux prochaines années. La reprise pourrait être un peu plus hésitante en Chine, qui poursuit une stratégie "zéro Covid" depuis le début de la pandémie.

Tableau 1.1 Comparaison internationale du produit intérieur brut (PIB)

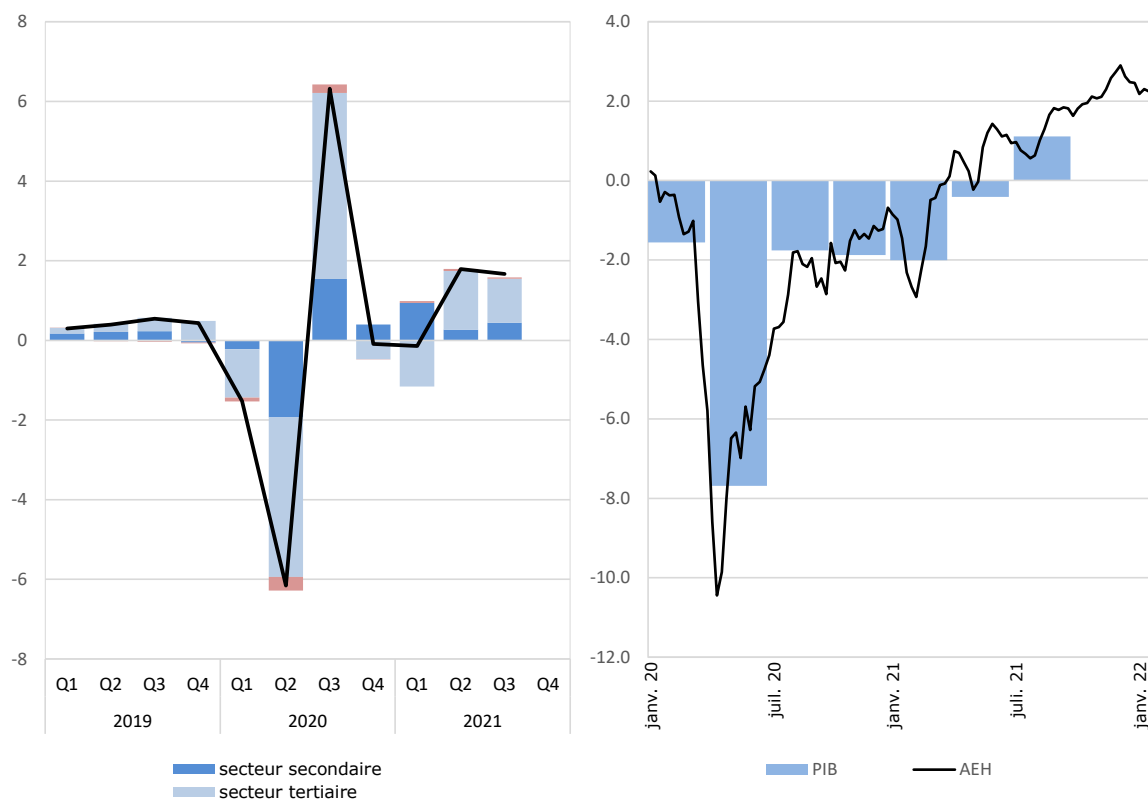
	2020	2021			Variation p/r à 2019 T4	
	T4	T1	T2	T3	T2	T3
Etats-Unis	1,1	1,5	1,6	0,6	0,9	1,4
Royaume-Uni	1,5	-1,3	5,4	1,1	-2,6	-1,5
Japon	2,3	-0,7	0,5	-0,9	-1,1	-1,9
Zone euro	-0,3	-0,2	2,2	2,3	-2,5	-0,3
Allemagne	0,7	-1,7	2,2	1,7	-2,4	-0,8
France	-1,1	0,1	1,3	3,1	-2,9	0,2
Italie	-1,6	0,3	2,7	2,6	-3,8	-1,3
Espagne	0,2	-0,7	1,2	2,6	-8,3	-5,9
Suisse	-0,1	-0,1	1,6	1,5	-0,4	1,1

Note: Valeurs réelles désaisonnalisées, variation par rapport au trimestre précédent, en %.

Source: Offices statistiques nationaux, Secrétariat d'État à l'économie (SECO).

1.2.2 Évolution de la situation économique

1.17. Au cours des deux dernières années, l'économie suisse a évolué au gré de la pandémie de coronavirus et des mesures d'endiguement y liées. Durant la première moitié de 2020, l'activité économique s'est effondrée, dans le sillage de la première vague de COVID-19 et des mesures restrictives qui l'ont accompagnée, tant en Suisse qu'à l'étranger. S'en est suivi une forte reprise économique jusqu'à l'hiver 2020/2021, où la reprise a été fortement entravée par une nouvelle flambée de la pandémie COVID-19 et l'introduction de nouvelles mesures d'endiguement. Jusqu'à l'été 2021, la plupart des mesures sanitaires restrictives ont toutefois été levées ou fortement assouplies. Cela a entraîné une forte reprise de l'activité économique aux 2^{ème} et 3^{ème} trimestres, tirée principalement par la consommation privée et par la reprise des secteurs des services qui avaient été touchés par les restrictions sanitaires (voir graphique ci-dessous, panel de gauche). Le PIB a ainsi dépassé son niveau d'avant la crise au 3^{ème} trimestre 2021. Avec l'arrivée du variant Omicron et du renforcement des mesures d'endiguement en fin d'année 2021, la reprise économique a connu un certain ralentissement, sans pour autant engendrer un effondrement de l'activité économique de grande ampleur, comme cela avait été le cas durant les vagues précédentes (voir graphique ci-dessous, panel de droite).

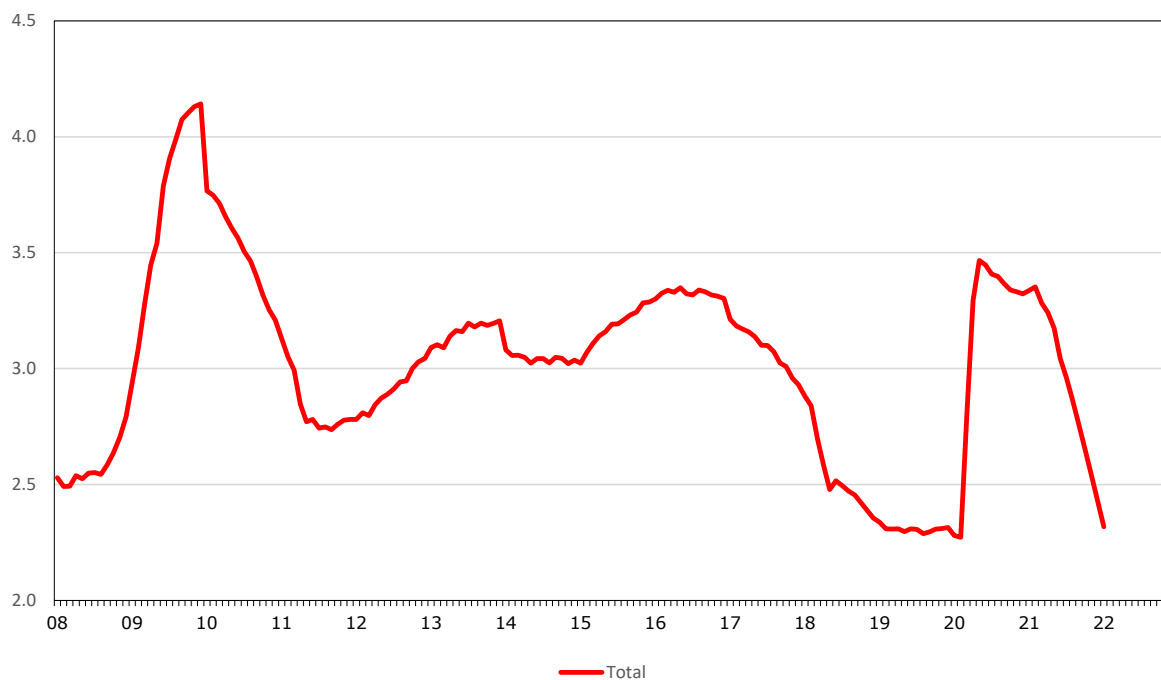
Graphique 1.1 Croissance du PIB et indice de l'activité économique hebdomadaire (AEH)

Note: Panel de gauche: valeurs réelles désaisonnalisées ; contribution des secteurs: variation en points de pourcentage par rapport au trimestre précédent.
 Panel de droite: AEH: différence par rapport au niveau du quatrième trimestre 2019, en %;
 PIB: valeurs réelles désaisonnalisées et corrigées des événements sportifs.

Source: Secrétariat d'État à l'économie (SECO).

1.18. Ainsi, l'économie suisse a relativement bien traversé la crise en comparaison internationale, en particulier par rapport à de nombreux pays européens. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette évolution positive: premièrement, les mesures d'endiguement ont été plus ciblées et ont duré moins longtemps que dans de nombreux pays; deuxièmement, la composition structurelle de l'économie a été bénéfique à la Suisse, notamment grâce à une importance relativement plus faible du secteur du tourisme, ou encore un poids plus important du secteur de la chimie-pharma qui a joué un effet stabilisateur durant la crise; troisièmement, les politiques de soutien de la part du gouvernement ont été instaurées de manière rapide et très ciblée, ce qui a permis d'empêcher un grand nombre de faillite et de licenciements.

1.19. L'effet stabilisateur des mesures de soutien aux entreprises durant la crise, en particulier celle du chômage partiel, se voit dans l'évolution du taux de chômage en Suisse. Le taux de chômage a augmenté de manière soudaine durant la première vague de COVID-19 au printemps 2020. A l'été 2020, la situation s'est stabilisée sur le marché du travail. Le taux de chômage a ensuite fortement reculé à partir de février 2021 pour s'établir à 2,3% en janvier 2022. Parallèlement, l'emploi a nettement progressé. Plusieurs indicateurs laissent entrevoir une nouvelle amélioration de la situation sur le marché du travail dans les mois à venir.

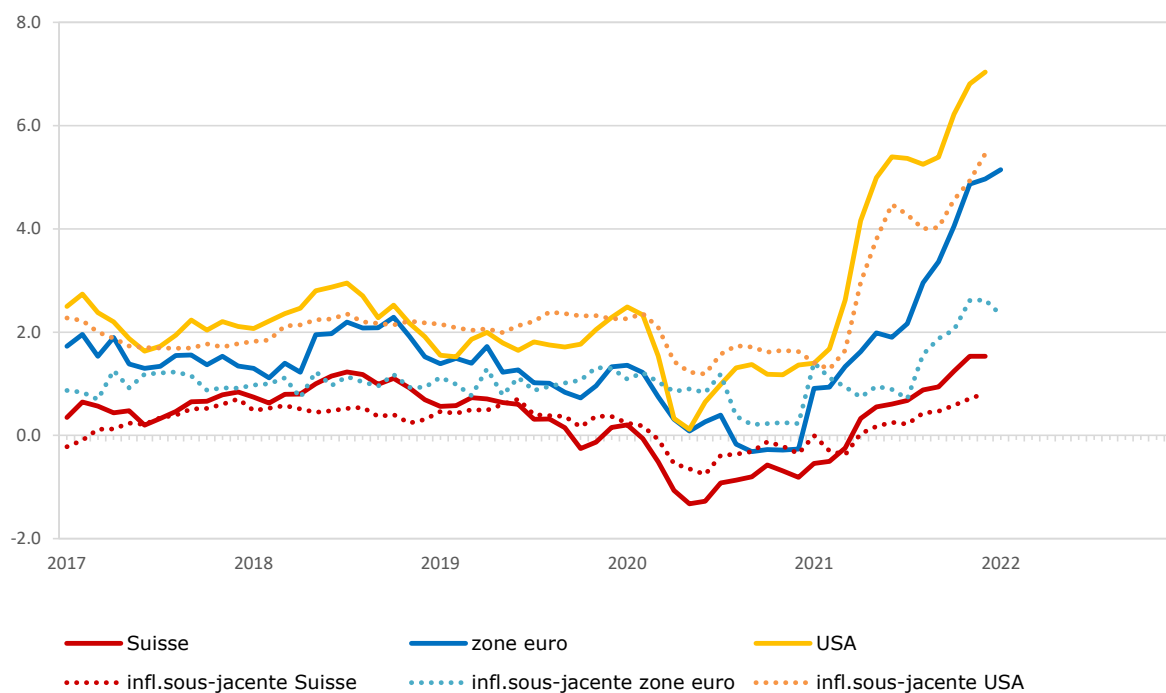
Graphique 1.2 Taux de chômage

Note: Valeurs désaisonnalisées, en %.

Source: Secrétariat d'État à l'économie (SECO).

1.20. La forte reprise économique à l'échelle mondiale, qui a dopé la demande en biens industriels, conjuguée à la limitation des capacités de production dans certains pays durant la pandémie, a généré d'importants goulets d'étranglement le long des chaînes de valeur mondiales. A partir de la deuxième moitié de 2021, une grande partie des entreprises industrielles en Suisse indiquaient que leur production était limitée par le manque de matières premières et de biens intermédiaires. La fabrication de produits métalliques, le secteur des machines et la production de produits électroniques sont particulièrement touchés par ces difficultés. Même si les problèmes d'approvisionnement devraient lentement se résorber, ils pourraient perdurer encore plusieurs trimestres.

1.21. La forte reprise économique, les goulets d'étranglement dans l'industrie et la bonne santé du marché du travail, entre autres, augmentent la pression à la hausse sur les prix et font augmenter les risques d'inflation au niveau international. Alors qu'à la fin 2021, l'inflation a atteint des niveaux historiquement élevés aux États-Unis et dans la zone euro, elle est cependant restée relativement modeste en Suisse (voir graphique 1.3 ci-dessous). Comme la plupart des facteurs sous-jacents à la flambée des prix au niveau international sont dues à la pandémie et devraient être temporaires, les pressions inflationnistes devraient s'estomper dans le temps. En Suisse, il n'y a pour l'instant pas de signe d'une spirale inflationniste, avec des anticipations d'inflation qui restent en-dessous du l'objectif d'inflation de la banque nationale suisse, tant à moyen qu'à long terme.

Graphique 1.3 Inflation, comparaison internationale, 2017-2022

Note: Variation sur un an, en %.

Source: Office fédéral de la statistique, Eurostat, U.S. BLS.

1.22. Malgré les difficultés d'approvisionnement et le renforcement des mesures d'endiguement durant l'hiver 2021/2022, le Groupe d'experts de la Confédération table sur une croissance du PIB de la Suisse – corrigé de l'effet des événements sportifs – de 3,0% en 2022 (voir tableau ci-dessous). Au cours de l'année 2022, les facteurs de ralentissement devraient se dissiper progressivement. La croissance économique devrait s'accélérer sensiblement, portée par les effets de rattrapage de la consommation privée et des investissements, mais aussi par les exportations. Pour 2023, une croissance de 2,0% est attendue dans le cadre de la normalisation conjoncturelle. Après 2021 (3,3%), l'économie suisse connaîtrait ainsi deux années supplémentaires de croissance à des taux supérieurs à la moyenne.

Tableau 1.4 Prévisions pour la Suisse, décembre 2021

	2021	2022	2023
PIB corrigé des événements sportifs	3,3	3,0	2,0
PIB	3,5	3,2	1,7
Consommation privée	2,6	3,8	2,0
Consommation de l'Etat	6,3	-1,5	-1,9
Investissements dans la construction	1,3	0,0	0,2
Investissements en biens d'équipement	3,7	4,0	4,0
Exportations	7,9	5,6	4,6
Importations	5,1	5,8	5,2
Emploi en équivalent plein temps	0,5	1,5	0,9
Taux de chômage en %	3,0	2,4	2,3
Indice des prix à la consommation	0,6	1,1	0,7

Note: Sauf mention contraire, variation en %. PIB et composantes: valeurs réelles désaisonnalisées; commerce extérieur: sans objets de valeur.

Source: Groupe d'experts de la Confédération pour les prévisions.

1.23. De manière générale, les risques conjoncturels pour les prochaines années sont orientés à la baisse. L'incertitude demeure très élevée, en particulier en lien avec le développement de la pandémie. Même si les signes se multiplient selon lesquels le coronavirus est en train de devenir endémique, ce qui équivaldrait à la fin de la pandémie, d'autres vagues d'infections ne sont pas

exclues dans un avenir proche. D'éventuelles mesures sanitaires fortement restrictives pèseraient alors lourdement sur la reprise.

1.24. Il faudrait également s'attendre à des effets négatifs sur la reprise conjoncturelle si les goulets d'étranglement à l'échelle mondiale devaient persister plus longtemps que prévu et si les hausses d'inflation devaient se traduire par une pression continue sur les prix avec un niveau de taux d'intérêt nettement plus élevé. Dans ce cas, les risques existants liés à l'endettement des États et des entreprises s'aggravaient également de manière significative. Ceci d'autant plus que l'endettement publique a fortement augmenté dans de nombreux pays en lien avec les mesures de soutien à l'économie mises en place durant la crise. Une consolidation future des dettes publiques pèserait sur la reprise. De plus, des turbulences sur les marchés financiers seraient également possibles si les investisseurs venaient à plus considérer les niveaux d'endettement comme soutenables.

1.25. Les risques dans le secteur immobilier suisse s'accroîtraient également dans le cas d'une forte hausse des taux d'intérêt. En effet, les prix de l'immobilier ont augmenté plus fortement que les revenus au cours des dernières années, en particulier en 2021. De même, le taux de logement vacants est actuellement relativement élevé.

1.26. Des risques globaux émanent en outre du secteur immobilier en Chine. Une crise immobilière ayant un fort impact sur la demande en Chine pourrait peser considérablement sur la marche de l'économie mondiale.

1.27. A l'inverse, il est également possible que la reprise en Suisse et dans d'autres économies avancées soit plus vigoureuse que ne le supposent les prévisions du groupe d'experts. Face à des possibilités de consommation limitées, une partie des ménages a constitué depuis le printemps 2020 une épargne supplémentaire considérable, qui pourrait être en partie utilisée pour des dépenses de consommation.

1.3 Politique économique

1.3.1 Stratégie de politique économique extérieure

1.28. De par la taille de son économie un petit intérieur limité, les activités économiques extérieures sont essentielles pour la Suisse. La politique économique extérieure de la Confédération vise le maintien et l'augmentation de la prospérité en Suisse, dans le respect des objectifs de développement durable. Les objectifs stratégiques de cette politique sont un cadre réglementaire international bénéficiant d'une large adhésion, un accès non discriminatoire aux marchés internationaux et des relations économiques contribuant au développement durable en Suisse et à l'étranger.

1.29. Ces dernières années, l'environnement global économique, géostratégique, technologique ou encore sociale a fortement évolué. La rivalité entre les grandes puissances économiques ou encore la tendance à la formation de blocs régionaux s'intensifient. La pandémie de COVID-19 a en outre renforcé les tendances protectionnistes sous-jacentes et accentué les défis liés à la résilience des chaînes mondiales de production et d'approvisionnement. Enfin, les thèmes touchant à la politique économique extérieure sont de plus en plus variés: d'une part, la numérisation croissante crée de nouvelles opportunités et appelle de nouvelles approches réglementaires. D'autre part, la Suisse s'est engagée à viser la neutralité climatique d'ici à 2050, l'objectif de durabilité exigeant une intégration « horizontale » des thèmes environnementaux et sociaux.

1.30. Ces développements ayant des répercussions évidentes sur la politique économique extérieure de la Suisse, le Conseil fédéral a adopté le 24 novembre 2021 une actualisation de sa stratégie de politique économique extérieure¹.

1.31. Remplaçant la stratégie de 2004, elle donne un cadre d'orientation supérieur aux nombreuses mesures de politique économique extérieure de la Suisse tout en respectant les engagements internationaux du pays. La stratégie tient compte du contexte économique extérieur actuel pour une

¹ Consulté à :

https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Aussenwirtschaftspolitik_Wirtschaftliche_Zusammenarbeit/aussenwirtschaftspolitik/aws.html.

définition transparente des objectifs et une écoute suffisamment en amont des préoccupations des milieux intéressés.

1.32. Grâce à sa politique d'ouverture, la Suisse est parvenue, au cours des dernières décennies, à s'intégrer dans l'économie mondiale et à tirer profit des chaînes de valeur internationales. La stratégie de la politique économique extérieure s'appuie sur cet acquis et fixe neuf champs d'action prioritaires:

- Se concentrer sur les intérêts de la Suisse – Pour garantir la prospérité et l'emploi, la Suisse vise à garantir à ses entreprises, notamment à ses PME, un accès large, non discriminatoire et assorti de garanties juridiques à des marchés internationaux performants. La Suisse défend ses intérêts en matière de politique économique extérieure au moyen des instruments de droit économique international multilatéraux, plurilatéraux et bilatéraux et des instruments de la diplomatie économique et commerciale;
- Façonner activement le multilatéralisme – Dans le but de relever les défis mondiaux, la Suisse s'engage pour des solutions internationales, idéalement multilatérales. Elle a une participation active dans les forums appropriés et promeut des règles et normes internationales, en particulier dans le contexte multilatéral;
- Favoriser des échanges ouverts et fondés sur des règles – La Suisse s'engage, dans le cadre de ses dispositions légales, pour un commerce ouvert, sans obstacles et fondé sur des règles, de manière à préserver les standards suisses;
- Prioriser les principaux partenaires – L'UE reste la partenaire économique la plus importante de la Suisse. De plus, la Suisse examine en continu la manière d'approfondir les relations économiques avec ses partenaires commerciaux importants et s'engage en faveur d'une intégration efficace des pays en développement et des pays émergents dans l'économie mondiale;
- Renforcer la résilience par la diversification – La Suisse crée les meilleures conditions-cadre possible pour diversifier les chaînes d'approvisionnement, et scrute le potentiel des accords économiques régionaux et plurilatéraux. Elle recherche des possibilités pour renforcer la coopération internationale dans le domaine des biens critiques sous l'angle de l'approvisionnement. Elle ne prévoit en principe pas de mesures étatiques pour rapatrier en Suisse des processus de production;
- Contribuer à la durabilité environnementale et sociale – La Suisse promeut un commerce durable ainsi que des normes internationales visant la protection de l'environnement, des droits humains et des droits des travailleurs. Par ailleurs, elle s'engage en faveur de la responsabilité sociétale des entreprises;
- Intégrer l'économie numérique – En tant que place économique et scientifique importante, la Suisse s'engage pour la création de règles internationales relatives au commerce numérique et pour la libre circulation des données. Au sein de diverses organisations internationales, elle fait valoir ses intérêts en ce qui concerne le développement de solutions durables et largement soutenues pour l'économie numérique;
- Renforcer la transparence et la participation – La Suisse mène une politique économique extérieure transparente, claire et ouverte aux préoccupations des milieux intéressés. Elle informe systématiquement le grand public de ses activités en la matière et cherche en continu le dialogue avec les acteurs concernés;
- Prendre en considération les interactions avec la politique intérieure – La Suisse étudie soigneusement toute nouvelle réglementation et examine les approches déjà adoptées par ses principaux partenaires économiques. De cette manière, elle appréhende l'impact de la réglementation aussi bien sur le plan de la politique économique extérieure que de la politique intérieure. Elle met l'accent, ce faisant, sur l'utilité pour l'économie dans son ensemble.

1.3.2 Sortie de la crise COVID-19 et politique de croissance à long terme

1.33. En raison de la COVID-19, la Suisse a connu en 2020 le plus grave ralentissement économique depuis 1975. À l'instar de nombreux autres pays, des restrictions d'une ampleur inimaginable jusqu'alors ont dû être imposées à l'économie suisse pour protéger la population de la pandémie. Grâce aux mesures de soutien de l'État, telles que les prêts COVID-19, les indemnités de chômage partiel élargies, les allocations pour perte de gain pour les indépendants, les parents et les personnes en quarantaine, ainsi que l'aide à la rigueur pour les entreprises fortement touchées, des vagues de faillites ont pu être évitées et le revenu des personnes a pu être assuré.

1.34. Avec sa stratégie de transition COVID-19 pour la politique économique, adoptée le 18 juin 2021, le Conseil fédéral vise à soutenir la normalisation de l'économie et à renforcer la reprise à long terme. Il a adopté diverses mesures temporaires pour la phase de reprise, comme le programme de relance dans le tourisme ou le programme d'impulsion "Swiss Innovation Power", qui facilite l'accès des MPME au financement de projets d'innovation.

1.35. Pour assurer la reprise de l'ensemble de l'économie à long terme et augmenter le potentiel de croissance, le Conseil fédéral doit en priorité améliorer durablement les conditions-cadres économiques. En principe, la Suisse offre déjà d'excellentes conditions-cadres telles qu'un système de formation de qualité, une forte ouverture internationale, un marché du travail flexible, une charge fiscale modérée et des finances publiques saines. Toutefois, un rapport de situation en 2019 a attiré l'attention sur le fait que la Suisse a perdu du terrain dans les années précédant la crise de la COVID-19. La croissance du PIB par habitant et celle de la productivité du travail étaient au mieux dans la moyenne par rapport aux autres pays de l'OCDE. Ces dernières années, la Suisse a pris du retard dans plusieurs domaines de comparaisons internationales (par exemple dans les indicateurs de la réglementation des marchés de produits (RMP) de l'OCDE ou dans le rapport sur la compétitivité mondiale du WEF). Un potentiel d'amélioration supplémentaire réside en particulier dans le renforcement de la concurrence sur le marché intérieur afin de surmonter la croissance plutôt lente de la productivité des secteurs orientés vers le marché intérieur par rapport au secteur hautement productif de l'exportation.

1.36. De plus, l'économie suisse sera confrontée à divers défis dans les années à venir. En raison de l'évolution démographique, la proportion de personnes ayant atteint l'âge de la retraite devrait passer d'environ 19% en 2022 à environ 25% en 2045, ce qui s'accompagnera d'une diminution de la part de la population active dans la population totale. L'évolution démographique entraînera également des dépenses supplémentaires en matière de soins de santé et de prévoyance vieillesse, ce qui accroîtra la pression pour garantir des finances publiques saines. Deux autres défis majeurs sont les questions ouvertes concernant l'intégration économique future dans le marché intérieur de l'UE et la mise en œuvre d'une politique climatique présentant un bon rapport coût-efficacité.

1.37. Compte tenu de ces défis, il est nécessaire d'agir dans différents domaines. Dans la politique de croissance qu'il a menée jusqu'à présent, le Conseil fédéral a toujours souligné i) l'importance d'un degré élevé d'ouverture au commerce extérieur et ii) l'importance d'une éducation de haute qualité et d'un haut niveau de participation au marché du travail afin de pallier la pénurie de travailleurs qualifiés et de renforcer le potentiel de main-d'œuvre. En outre, il a souligné que iii) une réglementation efficace et en même temps efficiente et des conditions-cadres favorables à l'innovation, combinées à iv) une concurrence dynamique, sont indispensables à la prospérité des entreprises innovantes. La pandémie a également montré que v) des finances publiques saines contribuent de manière décisive à la capacité d'action de l'État en cas de crise. Les conditions préalables à de telles finances publiques saines sont des services publics efficaces et un système fiscal qui évite les effets de distorsion tout en étant attractif en comparaison internationale. Enfin, vi) une politique environnementale et climatique efficace et efficiente est essentielle pour une croissance durable.

1.3.3 Politique monétaire

1.38. Entre 2017 et 2019, la Banque Nationale Suisse (BNS) a maintenu sa politique monétaire expansionniste. Elle a continué de s'appuyer sur le taux directeur négatif et sur le taux d'intérêt négatif que les banques et les autres acteurs des marchés financiers paient sur leurs avoirs à vue auprès de la BNS, ainsi que sur la volonté de la BNS d'intervenir sur le marché des changes si nécessaire. Ces deux mesures sont restées essentielles pour assurer des conditions monétaires

appropriées. L'inflation annuelle est restée faible et les perspectives d'inflation modérées. En décembre 2017, le franc suisse était revenu, en termes réels pondérés par les échanges commerciaux, à peu près au même niveau que celui qui prévalait avant l'abandon du taux de change minimal par rapport à l'euro en janvier 2015, qui avait été suivi d'une importante appréciation du franc. Le franc suisse est resté néanmoins fortement valorisé et la situation sur le marché des changes fragile.

1.39. En 2020, la crise du coronavirus a représenté un défi important pour la politique monétaire. L'inflation est passée en territoire négatif. En même temps, le franc suisse a été soumis à de fortes pressions à la hausse en raison de son statut de valeur refuge. Dans cette situation, une politique monétaire expansionniste est restée nécessaire. La volonté de la BNS d'intervenir plus fortement sur le marché des changes et le taux directeur négatif de la BNS ont été les principaux moyens de contrer les pressions à la hausse sur le franc suisse. En outre, la BNS a pris des mesures pour assurer l'approvisionnement de l'économie en crédits et en liquidités. Elle a notamment créé la facilité de refinancement COVID-19 (FDR), qui permet aux banques de refinancer au taux directeur de la BNS les prêts qu'elles ont accordés aux entreprises dans le cadre du programme de prêts COVID-19 garanti par l'Etat ; elle a relevé le seuil d'exemption du taux d'intérêt négatif sur les avoirs à vue auprès de la BNS et a recommandé au Conseil fédéral, après consultation de la FINMA, de désactiver le volant de fonds propres anticyclique. La BNS a également offert des liquidités en USD, en consultation avec la Réserve fédérale.

1.40. En 2021, la politique monétaire expansionniste est restée inchangée et a ainsi soutenu la poursuite de la reprise après la récession déclenchée par la pandémie de coronavirus et les mesures d'endiguement associées. Le franc suisse est resté fortement valorisé et a parfois subi des pressions pour s'apprécier. Compte tenu de la hausse de l'inflation à l'étranger et en Suisse, la BNS a autorisé une certaine appréciation nominale du franc. Cela a permis de contrer la hausse des prix en Suisse, car l'appréciation du franc rendait les importations moins chères, et a donc contribué à la stabilité des prix en Suisse.

1.3.4 Politique budgétaire

1.41. La politique budgétaire suisse est largement déterminée par la règle du "frein à l'endettement", établie en 2003 et modifiée en 2010. Cette règle préconise l'équilibre des budgets fédéraux; néanmoins, un équilibre budgétaire doit être maintenu sur tout le cycle économique pour que les stabilisateurs automatiques puissent exercer leur fonction dans les phases cycliques d'essor et de repli. Les dépassements de budget sont donc censés être rééquilibrés lorsque l'économie se rétablit.

1.42. Depuis l'introduction du frein à l'endettement, des excédents structurels ont été réalisés en permanence, ce qui a permis de réduire la dette publique. La bonne situation financière de départ a donc donné au Conseil fédéral, lors de la pandémie de la COVID-19, la flexibilité nécessaire pour agir massivement et rapidement afin de soutenir l'économie et les ménages. En conséquence, le budget fédéral a été déficitaire en 2020 et 2021. L'endettement lié à la pandémie doit être entièrement réduit. Cela permettra de garantir que le budget fédéral reste solide à l'avenir et qu'il soit prêt à faire face aux défis et aux crises futurs.

1.43. Si le frein à l'endettement est une règle efficace pour la gestion budgétaire à court et moyen termes, il ne suffira pas à régler les problèmes structurels à long terme tels que le vieillissement de la population et ses conséquences pour la sécurité sociale. Face à ce type de défis, des réformes spécifiques doivent être engagées. En décembre 2021, le Parlement a adopté la réforme AVS 21. L'objectif de la réforme est d'assurer l'équilibre financier de l'AVS (Assurance-Vieillesse et Survivants) et de maintenir le niveau des prestations dans l'AVS. Concrètement, il s'agit d'uniformiser l'âge de la retraite en augmentant celui des femmes d'une année pour le porter à 65 ans, soit au même niveau que celui des hommes. Un financement supplémentaire doit être assuré par la TVA, qui doit être augmentée de 0,4 point de pourcentage. Le délai référendaire expire en avril 2022.

1.44. En 2019 le projet Réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA) a été accepté en votation populaire. Une réforme de l'imposition des entreprises était nécessaire, car certains privilèges fiscaux n'étaient plus en conformité avec les exigences de la communauté internationale. L'AVS, quant à elle, doit faire face à des défis d'ordre financiers car elle doit verser des rentes à un nombre toujours

croissant de personnes. La prochaine réforme de l'imposition des entreprises se fera via la mise en œuvre des deux piliers de la réforme fiscale de l'OCDE. L'imposition minimale requise de 15 % (pilier 2) doit entrer en vigueur en janvier 2024 au moyen d'une modification de la Constitution. En revanche, la mise en œuvre nationale du transfert des droits d'imposition vers les États du marché (pilier 1) ne peut pas encore être décidée, car des adaptations du droit international sont nécessaires en amont.

1.3.5 Micro, petites et moyennes entreprises (MPME)

1.45. Bien qu'il n'existe aucune définition officielle de la notion de MPME en Suisse, toute entreprise marchande, quelle que soit sa forme juridique et son activité, est considérée comme une MPME si celle-ci emploie moins de 250 personnes. La Suisse compte près de 600'000 MPME qui représentent plus de 99% des entreprises et génèrent deux tiers des emplois en Suisse. En 2019, la part des exportations suisses attribuée aux MPME s'est montée à 42%. Du côté des importations, les MPME ont comptabilisé 59% des entrées.

1.46. Pour garantir la prospérité et l'emploi, il est important pour les entreprises, en particulier les MPME, d'avoir accès à des marchés ouverts. Pour les petites entreprises qui n'ont pas d'établissement à l'étranger et ne disposent que de ressources limitées, une politique commerciale ouverte est cruciale. Cela passe impérativement par des procédures simples et la sécurité juridique concernant l'accès au marché. La réduction des obstacles techniques au commerce est dans ce contexte essentielle.

1.47. Les intérêts en matière de politique économique extérieure sont définis en consultant tous les milieux intéressés à un stade précoce. Le Forum PME, une commission d'experts extra-parlementaire, instituée par le Conseil fédéral en 1998, s'engage pour que l'administration fédérale accorde, dans le cadre de son activité, une attention particulière aux petites et moyennes entreprises.

1.48. Lors de procédures de consultation, le Forum PME examine les projets de lois et d'ordonnances et formule des prises de position reflétant l'optique des MPME. Il évalue l'application des mesures prévues, en particulier les charges administratives, les coûts engendrés et les limitations imposées aux libertés dont dispose l'entrepreneur. Le Forum se penche en outre sur des domaines spécifiques de la réglementation existante et propose des simplifications ou des réglementations alternatives. Le Forum PME est un lieu d'échanges entre ses membres (qui sont pour la plupart des femmes et hommes entrepreneurs) et les offices fédéraux. Les soucis et les revendications des MPME sont ainsi analysés par les deux parties.

1.49. Les MPME accordent une grande importance à des réglementations peu bureaucratiques, qui soient à la fois faciles à appliquer et transparentes. Le portail PME et le portail en ligne pour les entreprises EasyGov.swiss jouent à cet égard des rôles stratégiques.

1.50. Le portail PME du Secrétariat d'État à l'économie (SECO) est le guichet central des MPME. Créé il y a bientôt 20 ans, il fournit de nombreuses informations aux MPME, depuis la création d'entreprise jusqu'à la succession: informations pratiques, articles d'actualité, réglementations déterminantes, offres étatiques destinées aux PME, etc. Il propose en outre des liens vers les prestations de cyberadministration. En 2021, le portail PME comptait environ 1,8 million de visiteurs uniques.

1.51. En novembre 2017, la Confédération a lancé le guichet en ligne EasyGov.swiss pour les interactions entre les entreprises et les autorités. À ses débuts, la plateforme était principalement utilisée par les fondateurs et fondatrices d'entreprise, qui peuvent accomplir en ligne toutes les démarches administratives nécessaires à la création de leur structure, de l'inscription au registre du commerce à la TVA en passant par les assurances sociales et l'assurance-accidents. Actuellement, une quarantaine de prestations administratives sont disponibles – et le guichet compte plus de 50'000 utilisateurs, avec une tendance en forte croissance. Ainsi, l'objectif principal d'EasyGov est de promouvoir l'allégement administratif des MPME. L'offre de prestations des autorités sera considérablement élargie durant la législature 2020–2023.

1.52. L'assurance suisse contre les risques à l'exportation SERV est un établissement de droit public de la Confédération. La SERV couvre les risques politiques et le risque commercial liés à l'exportation

de biens et prestations de service. Les assurances et garanties de la SERV offrent aux entreprises exportatrices suisses une couverture en cas de défaut de paiement et facilitent le financement des opérations d'exportation. Les solutions de la SERV contribuent également à faciliter l'obtention de crédits ou une limite de crédit plus élevée pour les entreprises et les aident à préserver leurs liquidités lors de l'exportation. Les offres de la SERV sont accessibles à toutes les entreprises, y inclut les MPME, dont le siège se trouve en Suisse. Traditionnellement, les MPME représentent plus des deux tiers de la clientèle de la SERV.

1.53. Switzerland Global Enterprise (S-GE) est l'organisation officielle suisse chargée de la promotion des exportations. Elle soutient en particulier les MPME dans la recherche et l'exploitation des possibilités d'exportation à l'étranger. S-GE informe sur l'évolution des marchés internationaux, offre des conseils, indique des contacts internationaux ainsi que des partenaires et des débouchés commerciaux et soutient la valorisation des produits et des prestations suisses à l'étranger. L'organisation fournit également une assistance à l'étranger par le biais de ses succursales présentes dans 31 pays.

1.3.6 Politique d'innovation

1.54. En 2016, Switzerland Innovation, un réseau de sites régionaux indépendants de recherche et d'innovation rapprochant l'industrie et le monde universitaire, a été inauguré. Il compte deux pôles centrés sur les deux écoles polytechniques fédérales de Zurich et Lausanne et quatre sites de réseau supplémentaires. Le réseau forme un écosystème qui permet aux universités et aux entreprises innovantes de collaborer et d'utiliser les résultats de leurs recherches pour le développement de nouveaux produits et services commercialisables. Switzerland Innovation est devenu un facteur important dans le portefeuille de la promotion de l'innovation en Suisse : Il complète les instruments de la Confédération, tel que Innosuisse, l'Agence suisse de l'innovation, ainsi que les offres régionales et cantonales. Depuis son inauguration, le réseau a attiré environ 240 entreprises, dont 50 de l'étranger. 800 nouveaux emplois ont été créés.

1.55. Au 1^{er} janvier 2018, Innosuisse, l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation, a repris les tâches de la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI). Innosuisse est un établissement fédéral de droit public doté de la personnalité juridique. C'est une agence indépendante dans son organisation et sa gestion. Le Conseil fédéral établit des objectifs stratégiques et exerce une forme de surveillance entre autres au moyen d'une vérification annuelle de la réalisation des objectifs stratégiques.

1.56. Afin que la promotion de l'innovation puisse être adaptée plus rapidement à l'évolution de la situation et des besoins des PME, la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI) a été modifiée en 2021. Cette modification vise à offrir davantage de marge de manœuvre et une plus grande souplesse à Innosuisse, notamment en ce qui concerne l'encouragement de projets d'innovation et de start-up.

1.4 Politique commerciale

1.4.1 Aperçu général

1.57. Conformément à sa Stratégie de politique économique extérieure et sa Stratégie de transition COVID-19 pour la politique économique, adoptées en novembre 2021 et juin 2021 respectivement, la Suisse accorde à la politique commerciale une grande importance dans la poursuite de ses objectifs (voir sections 1.3.1 et 1.3.2). La politique commerciale de la Suisse s'inscrit dans le système commercial multilatéral de l'OMC et est complétée par un large éventail d'accords préférentiels conclus avec l'UE et d'autres pays partenaires. Parallèlement, La Suisse promeut un commerce durable ainsi que des normes internationales visant la protection de l'environnement, des droits humains et des droits des travailleurs.

1.58. Il importe à la Suisse d'améliorer les conditions cadres qui favorisent l'ouverture des marchés. Ainsi, la Suisse supprimera les droits de douane sur les produits industriels dès le 1^{er} janvier 2024. La suppression des droits de douane aura des retombées positives pour les consommateurs et les entreprises suisses en réduisant le prix de nombreux biens de consommation, les coûts de production et la charge administrative pour les entreprises à l'importation. Les relations commerciales deviendront dans l'ensemble plus efficaces et la concurrence sera renforcée.

1.59. Le 1^{er} janvier 2018, la Suisse a initié un vaste programme de transformation des procédures douanières, le programme DaziT. Afin de faciliter les échanges et décharger l'économie, le programme DaziT prévoit d'ici la fin 2026 la simplification systématique et la numérisation intégrale de toutes les procédures douanières. De nouvelles applications simplifient notamment le dédouanement des marchandises dans le trafic touristique et permettent de s'acquitter de manière mobile de la redevance forfaitaire sur le trafic des poids lourds. La bonne mise en œuvre de DaziT requiert une collaboration étroite avec les partenaires nationaux et internationaux. Des discussions avec les administrations douanières des pays voisins et les autorités européennes sont en cours afin de simplifier et d'accélérer le franchissement de la frontière.

1.4.2 OMC

1.60. L'économie suisse accorde une place centrale à un système commercial multilatéral fondé sur des règles, solide, transparent et prévisible. L'OMC reste le fondement indispensable du commerce mondial et il s'agit du seul mécanisme capable de produire des solutions véritablement multilatérales et inclusives dans le domaine du commerce, pour une économie mondialisée.

1.61. Dans un contexte de pandémie de la COVID-19 empreint d'incertitudes, la Suisse a continué de participer activement au programme de travail de l'OMC en faveur du système commercial multilatéral.

1.62. Pour faire face aux défis sociaux et économiques de la crise sanitaire, l'OMC a un rôle important à jouer. L'organisation doit contribuer à la reprise et à la stabilité économique mondiale en promouvant une réponse globale et coordonnée à la pandémie au moyen de politiques commerciales cohérentes, efficaces et ciblées. Afin d'augmenter la production et la distribution de biens essentiels, y inclus les vaccins, dans toutes les régions du globe, la Suisse soutient une approche holistique de la réponse de l'OMC à la pandémie. Préserver l'ouverture des marchés, limiter autant que possible les restrictions aux exportations, faire preuve de transparence sur les mesures commerciales et l'état des chaînes de valeur, ainsi que fluidifier les échanges commerciaux par des procédures douanières simplifiées contribueront à l'objectif commun.

1.63. La propriété intellectuelle est un aspect essentiel de l'approche holistique. L'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (l'Accord sur les ADPIC) favorise les partenariats entre parties prenantes pour la recherche, le développement et la production de nouvelles technologies de la santé. L'Accord sur les ADPIC a démontré sa pertinence et son efficacité lors de la pandémie de la COVID-19 en agissant comme mécanisme d'incitation pour la production rapide et sûre de médicaments et de vaccins dont la composition est complexe. Il est crucial que l'Accord des ADPIC demeure un cadre juridique fiable et prévisible pour continuer à encourager les collaborations entre parties prenantes et le partage efficace du savoir-faire et des technologies.

1.64. La pandémie de la COVID-19 a révélé l'importance de préserver et de renforcer le système commercial multilatéral. Pour tirer pleinement parti du potentiel du multilatéralisme, il faut toutefois que tous les membres assument des responsabilités et des engagements internationaux à la mesure de leur capacité à contribuer au renforcement du système commercial multilatéral. En outre, la réforme de l'OMC est nécessaire afin de mieux faire face aux évolutions pertinentes de l'économie mondiale et de répondre aux besoins des entreprises et de la société.

1.65. La réforme de l'OMC doit conduire à l'amélioration des trois fonctions de l'organisation. Premièrement, s'agissant de la fonction de négociation, l'OMC doit démontrer sa capacité à conclure des accords multilatéraux qui répondent aux défis actuels, tels que la numérisation de l'économie et la durabilité environnementale. La pérennisation du moratoire tarifaire sur les transmissions électroniques et la conclusion d'un accord tangible sur les subventions à la pêche sont des résultats qui contribueront à la crédibilité de l'OMC. Les questions liées à l'attribution de traitements spéciaux et différenciés et à l'égalité des conditions de concurrence doivent s'inscrire dans le cadre de la réforme.

1.66. Les solutions multilatérales restent le meilleur moyen d'éviter les discriminations entre les pays et les régions. À cet égard, la Suisse est disposée à examiner différentes approches susceptibles d'ajouter de la valeur au système commercial multilatéral, y compris les meilleures pratiques et d'autres engagements non contraignants sur le plan juridique.

1.67. Lorsqu'il n'est pas possible de parvenir à un accord entre tous les Membres de l'OMC, les initiatives plurilatérales sont une alternative prometteuse. A cet égard, la Suisse salue la récente conclusion de la négociation sur la réglementation intérieure du commerce et des services et l'adoption fin 2020 d'un paquet de recommandations en faveur des MPME. Le bon travail accompli dans le cadre des initiatives issues de déclarations conjointes doit se poursuivre. Il s'agit de renforcer les conditions cadre pour le commerce électronique, la facilitation des investissements pour le développement, les MPME, les questions liées au commerce et à la durabilité environnementale et le commerce et le genre. Tous ces sujets sont pertinents pour la modernisation de l'OMC.

1.68. Deuxièmement, la restauration d'un système de règlement des différends opérationnel est une priorité pressante. Tous les membres doivent s'engager dans un dialogue constructif pour trouver des solutions concrètes. Depuis 2018, la Suisse a par ailleurs intensifié sa participation au système de règlement des différends de l'OMC et renforcé ses capacités dans ce domaine. Comme plusieurs autres Membres de l'OMC, la Suisse a initié une procédure de règlement des différends à l'OMC contre les restrictions à l'importation imposées par les Etats-Unis sur certains produits en acier et en aluminium en juillet 2018 (DS556). Pendant la période sous revue, la Suisse s'est portée tierce partie dans 22 procédures de panel, dont 15 liées aux mesures américaines concernant l'acier et l'aluminium et aux mesures de rééquilibrage prises par certains Membres en réponse à ces mesures. En tant que tierce partie, la Suisse soumet régulièrement des contributions écrites ou orales.

1.69. Et troisièmement, la Suisse attache une très grande importance aux travaux ordinaires de l'OMC, en particulier le suivi des évolutions de l'environnement commercial et du respect par les Membres des règles de l'Organisation, y compris sur la transparence. La réforme doit contribuer à améliorer la fonction de surveillance des règles de l'OMC. Cela implique une amélioration systématique de la transparence et du fonctionnement des comités, notamment la manière dont les irritants commerciaux y sont traités.

1.70. En outre, la Suisse appuie vivement l'objectif d'universalisation réelle de l'OMC, qui passe par l'accession de nouveaux Membres répondant aux normes de l'Organisation.

1.71. Pour la Suisse, une nouvelle réduction des obstacles tarifaires et non tarifaires visant les produits industriels et les services présente toujours un intérêt particulier, au même titre qu'un renforcement du cadre réglementaire de la protection et du respect des droits de propriété intellectuelle. Par ailleurs, la Suisse soutient fermement les travaux de l'OMC sur le commerce électronique, qui visent à favoriser la numérisation du commerce, en particulier pour les MPME et les pays en développement.

1.72. En ce qui concerne l'agriculture, la Suisse continuera de participer de manière constructive aux négociations, en soulignant la nécessité de prendre correctement en compte les préoccupations non commerciales. Pendant la période sous revue, la Suisse a démontré son engagement en éliminant les subventions à l'exportation pour les produits agricoles – conformément à la décision adoptée à la dixième Conférence ministérielle, à Nairobi – qui a nécessité de modifier la législation nationale.

1.73. La Suisse a mené à bonne fin le processus de révision du droit national sur les marchés publics visant à harmoniser les législations fédérale et cantonale et à transposer les exigences de l'Accord plurilatéral de l'OMC sur les marchés publics (AMP) révisé. En vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021, la législation fédérale révisée sur les marchés publics et l'AMP révisé offrent un cadre réglementaire modernisé qui améliore la sécurité juridique et simplifie l'application du droit, tout en offrant des nouvelles opportunités aux petites et moyennes entreprises.

1.74. Dans le cadre de sa participation à l'OMC, la Suisse joue un rôle actif dans différents groupes de Membres ayant des intérêts communs, comme le G-10 dans le domaine de l'agriculture, les *Friends of the System* et le groupe d'Ottawa. Pendant la période sous revue, la Suisse a continué à accueillir chaque année une réunion ministérielle informelle de l'OMC traditionnellement en marge du Forum économique mondial à Davos.

1.4.3 Autres initiatives multilatérales et plurilatérales

1.75. La Suisse soutient activement les travaux liés au commerce et à l'investissement menés à l'OCDE. Les résultats analytiques et à visée stratégique des travaux de l'OCDE sont toujours

particulièrement utiles pour promouvoir la cohérence des politiques, renforcer le système commercial multilatéral et mettre en évidence les conséquences du protectionnisme.

1.76. La Suisse soutient également les activités menées par la CNUCED dans les domaines du commerce et de l'investissement, entre autres. Les activités d'analyse, de recherche de consensus et d'assistance technique de la CNUCED jouent un rôle important pour ce qui est d'aider les pays en développement à mieux s'intégrer dans l'économie mondiale, et elles permettent d'évaluer les progrès accomplis dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies.

1.77. La Suisse suit de près les travaux du G-20 qui donnent une impulsion politique aux tendances économiques globales. Sur invitation des présidences respectives du G-20, la Suisse a participé en tant qu'invitée en 2013, puis régulièrement depuis 2016, à toutes les réunions du volet financier, ainsi qu'à celles du Groupe de travail de lutte contre la corruption (ACWG). Sous la présidence de l'Arabie Saoudite en 2020, la Suisse a été invitée à participer à l'ensemble des travaux du G-20. En 2021, sous la présidence de l'Italie, la Suisse a à nouveau participé au volet financier, à l'ACWG ainsi qu'au Groupe de travail sur le commerce et l'investissement (TIWG) et à celui sur la santé. Au sein du TIWG, la Suisse a continué de promouvoir ses valeurs d'ouverture commerciale et de modernisation du système commercial multilatéral.

1.4.4 Relations préférentielles

1.78. Dans le cadre de sa politique économique extérieure, la Suisse a continué à négocier, conclure et moderniser des accords préférentiels bilatéraux et régionaux qui complètent et renforcent le système commercial multilatéral. En 2020, 75% des exportations suisses de marchandises étaient destinées à des partenaires commerciaux préférentiels. La Suisse entend développer et approfondir davantage ses relations commerciales préférentielles.

1.4.4.1 Union européenne

1.79. L'Union européenne reste, de loin, le premier partenaire économique de la Suisse. Les relations étroites entre ces deux parties sont reflétées dans un vaste réseau d'accords contractuels établis au fil du temps. Dans le domaine du commerce, ce réseau comprend un accord de libre-échange conclu en 1972 et une série d'autres accords, qui sont pour la plupart en vigueur depuis 2002 et portent sur des sujets tels que la coopération douanière, les produits agricoles, les obstacles techniques au commerce, le transport terrestre et aérien, les marchés publics et la libre circulation des personnes.

1.80. Pendant la période sous revue, la Suisse et l'UE ont continué à mener des négociations sur un accord institutionnel. L'accord institutionnel visait à préserver l'accès de la Suisse au marché unique européen et à créer une base pour élargir cet accès. Le 26 mai 2021, pour cause de divergences substantielles entre les parties sur des aspects essentiels, tels que la protection des salaires et la directive sur les droits des citoyens, le Conseil fédéral a pris la décision de ne pas signer cet accord. La sauvegarde et le développement de la coopération bilatérale bien établie avec l'UE restent toutefois une priorité pour le gouvernement.

1.81. Le Conseil fédéral a adopté une série de mesures visant à donner un élan positif aux relations avec l'UE. À court terme, le Parlement a approuvé à une large majorité le 30 septembre 2021 la libéralisation de la deuxième contribution suisse à certains États membres de l'UE. À moyen terme, la Suisse propose d'établir un dialogue politique structuré de haut niveau. Dans ce cadre, un agenda commun pour la poursuite de la coopération pourra être élaboré et supervisé. Parallèlement, la Suisse a entamé une évaluation systématique des différences réglementaires entre la Suisse et l'UE, notamment dans le domaine des accords relatifs au marché intérieur.

1.4.4.2 Partenaires de libre-échange

1.82. L'approfondissement et le développement des relations commerciales préférentielles de la Suisse au-delà de l'UE et de la Convention instituant l'Association européenne de libre-échange (AELE) restent également des objectifs majeurs pour le gouvernement. Ces ALE contribuent sensiblement au maintien de la compétitivité de l'économie suisse et à l'attractivité du pays en tant que site pour l'implantation d'entreprises, car ils permettent d'améliorer l'accès aux marchés

étrangers et de renforcer la coopération sur un pied d'égalité avec les principaux concurrents de la Suisse.

1.83. Avec les partenaires situés en dehors de la zone euroméditerranéenne, la Suisse cherche généralement à conclure des ALE de vaste portée qui incluent le commerce des marchandises, les services, l'investissement, la propriété intellectuelle, la concurrence, les marchés publics, la facilitation des échanges et des dispositions relatives au commerce et au développement durable.

1.84. La Suisse négocie, conclut et administre ses ALE principalement en association avec ses partenaires de l'AELE. Pendant la période sous revue, de nouveaux accords de libre-échange de l'AELE ont été conclus avec l'Équateur (2018, entrée en vigueur en novembre 2020) et l'Indonésie (2018, entrée en vigueur en novembre 2021), et un accord de fond a été conclu avec les États du Mercosur (2019). La Suisse a signé en 2013 un ALE bilatéral avec la Chine, qui est entré en vigueur en juillet 2014. En outre, l'accord existant avec la Turquie a été modernisé (2018, entrée en vigueur en octobre 2021). La Suisse a également conclu un accord bilatéral avec le Royaume-Uni (2019, entrée en vigueur en janvier 2021).

1.85. Fin 2021, la Suisse comptait 33 ALE avec 43 pays partenaires situés en dehors de l'UE et de l'AELE. Avec ses partenaires de l'AELE, la Suisse mène actuellement des négociations avec l'Inde, la Malaisie, la Moldavie et le Viet Nam. En parallèle, la Suisse mène des négociations sur l'élargissement de plusieurs accords de libre-échange existants de l'AELE, y compris les accords conclus avec le Chili, le Mexique et le SACU.

1.4.5 Commerce et développement

1.86. Le soutien à l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale, pilier de la politique extérieure de la Suisse, reste un objectif de la nouvelle stratégie économique extérieure de la Suisse. Dans ce contexte, la promotion du commerce joue un rôle clé et offre des possibilités importantes de croissance économique durable et de création d'emplois. La promotion du commerce est un objectif clé de la coopération au développement de la Suisse pour la période 2021-2024, comme elle l'a déjà été pour les périodes précédentes. Le commerce international est un élément clé de la solution pour accélérer la reprise après la crise de la COVID-19, notamment pour les pays en développement.

1.87. La Suisse soutient l'initiative mondiale d'aide au commerce de l'OMC et de l'OCDE depuis son lancement en 2005. Au cours de la période sous revue, la Suisse a poursuivi son engagement dans le Cadre intégré renforcé (phase II), qui vise à promouvoir l'intégration des Pays les moins avancés (PMA) dans le commerce mondial.

1.88. Pendant la période sous revue, le travail de promotion commerciale de la Suisse s'est concentré sur le renforcement des capacités d'exportation des MPME des pays partenaires désignés et sur la facilitation des importations sur les marchés cibles. Plusieurs initiatives visant à améliorer la capacité institutionnelle requise pour participer au commerce international et aux chaînes de valeur ont été menées dans ce cadre de travail. De même, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique ainsi que l'égalité des genres font partie des objectifs transversaux importants. Les projets, dont la plupart ont été mis en œuvre avec des organisations partenaires, ont notamment consisté à :

- Fournir une assistance aux administrations douanières afin de renforcer le respect des normes internationales et des meilleures pratiques en matière d'importation, d'exportation et de transit des marchandises. Cette assistance s'est opérationnalisée par le biais du *Global Trade Facilitation Programme* mis en œuvre par l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et du *Trade Facilitation Support Programme* de la Banque mondiale, notamment pour aider les membres de l'OMC à mettre en œuvre l'Accord sur la Facilitation des échanges;
- Renforcer le savoir-faire des pays en matière d'exportation (par exemple, en ce qui concerne les prescriptions de qualité, l'étiquetage des produits et les procédures à la frontière), dans le cadre d'un partenariat avec le Centre du commerce international (CCI), et soutenir les travaux du programme *Trade for Sustainable Development* du CCI et de la base de données *Standards Map* qui vise à assurer la transparence des normes volontaires de durabilité;

- Aider les responsables de la politique commerciale dans les pays partenaires à renforcer leurs capacités en matière de négociations commerciales et de mise en œuvre des accords commerciaux et des politiques commerciales unilatérales;
- Aider les organisations de soutien au commerce des pays partenaires à faciliter les exportations des MPME vers la Suisse et d'autres marchés européens;
- Établir des systèmes locaux d'assurance-qualité pour aider les MPME à se conformer aux normes internationales;
- Développer des programmes sur le climat de l'investissement dans quelque 30 pays, en coopération avec la Société financière internationale (SFI).

1.89. La Suisse est restée un donateur important du Centre Consultatif sur la Législation de l'OMC (ACWL). Avec l'Organisation internationale du travail (OIT), la Suisse s'est engagée à promouvoir le respect des normes fondamentales sur le travail, en particulier dans le secteur des textiles (*Better Work*), à soutenir les MPME par le biais du programme *Sustaining Competitive and Responsible Enterprises* (SCORE) et à promouvoir le travail décent et l'emploi productif par le biais du programme *Productivity Ecosystems for Decent Work*. Au cours de la période sous revue, la Suisse est également devenue l'un des principaux donateurs du programme de la CNUCED sur le commerce électronique et l'économie numérique (ECDE), qui vise à créer des conditions cadres favorables et à renforcer les capacités en matière de commerce électronique.

1.4.6 Commerce et durabilité

1.90. La Suisse estime que le commerce doit contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable tels qu'ils sont décrits dans le Programme des Nations Unies à l'horizon 2030, et plus particulièrement pour relever le défi du changement climatique. Ainsi, à l'OMC et dans d'autres organisations internationales, la Suisse défend vigoureusement les politiques et les règles qui promeuvent le développement durable ainsi que la cohérence entre les règles commerciales et les engagements pertinents dans les domaines de l'environnement, du travail et des questions sociales.

1.91. Au sein de l'OMC, en plus de sa participation active au comité sur le commerce et l'environnement, la Suisse a rejoint en novembre 2020 deux initiatives qui complètent les efforts multilatéraux: les discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale (TESSD) et le dialogue informel sur la pollution plastique et le commerce de plastiques écologiquement durables (IDP).

1.92. La Suisse participe activement aux négociations sur l'Accord sur le changement climatique, le commerce et la durabilité (ACCTS). L'objectif de cette initiative est de démontrer le soutien mutuel et la complémentarité des politiques commerciales et environnementales. L'initiative apporte ainsi une contribution systémique au débat sur le commerce et l'environnement, y compris au sein de l'OMC.

1.93. Pendant la période sous revue, comme mentionné précédemment, tous les ALE conclus par la Suisse avec ses partenaires de l'AELE comprennent un chapitre consacré au commerce et au développement durable. Un dialogue sur la mise en œuvre des engagements y relatifs est mené avec certains pays partenaires.

1.94. En octobre 2017, la Suisse a ratifié l'Accord de Paris sur le climat qui promet entre autres la sortie progressive des énergies fossiles. A ce titre, la Suisse soutient la réforme des subventions aux énergies fossiles au sein du groupe *Friends of Fossil Fuel Subsidy Reform*. Ce groupe s'engage pour l'élimination progressive des subventions inefficaces aux combustibles fossiles, conformément aux déclarations du G20 et de l'APEC.

1.95. La Suisse est signataire de la Convention de Bâle, dont un amendement entré en vigueur le 5 décembre 2019 interdit tout mouvement transfrontier de déchets dangereux (destinés à l'entreposage final, à la récupération ou au recyclage) entre pays de l'OCDE et pays non-membres de l'OCDE.

1.96. En janvier 2020, le gouvernement a adopté un Plan révisé concernant la responsabilité des entreprises à l'égard de la société et de l'environnement et un Plan d'action national révisé sur la mise en œuvre des Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Ces plans ont pour objectif d'accroître la cohérence entre la politique économique suisse et les obligations du pays en matière de promotion de conduite responsable des entreprises et des droits de l'homme. Il s'agit également de formuler des attentes à l'intention des entreprises basées en Suisse et de planifier différentes initiatives de sensibilisation et de formation. Cela inclut la promotion d'un exercice de diligence dans la conduite responsable des affaires sur la base des Principes Directeurs de l'ONU ainsi que des instruments de l'OCDE en la matière à l'intention des entreprises multinationales.

1.5 Perspectives

1.97. Pendant la période sous examen, la politique économique suisse est restée axée sur le maintien et l'amélioration de la prospérité de la Suisse, dans le respect des objectifs de développement durable.

1.98. Pendant la crise de la COVID-19, la Suisse a pu compter sur plusieurs facteurs stabilisateurs, tels que la structure diversifiée de l'économie, une forte ouverture internationale, un système éducatif de haute qualité, la flexibilité du marché du travail, une charge fiscale modérée et des finances publiques saines. Suite au ralentissement économique sans précédent provoqué par la pandémie de la COVID-19, la Suisse a adopté la stratégie de transition COVID-19 qui vise à renforcer la reprise de l'économie à long terme et remédier aux lacunes de l'économie Suisse, telles qu'une productivité insuffisante du travail et la nécessité de renforcer la concurrence sur le marché intérieur.

1.99. Pour que la Suisse continue à prospérer dans une économie mondiale interdépendante et en évolution rapide, des marchés ouverts et des règles commerciales non discriminatoires sont des éléments essentiels. Parallèlement, la Suisse a conscience qu'il est impératif de développer le commerce et d'améliorer son fonctionnement pour les pays en développement – en particulier les PMA – et plus généralement pour le développement durable, conformément au Programme des Nations Unies à l'horizon 2030. Par conséquent, la Suisse mènera activement des politiques économiques, sociales et environnementales complémentaires, aux niveaux national et mondial.

1.100. L'OMC reste le point d'ancrage de la politique commerciale de la Suisse. La Suisse continuera à soutenir et préserver vigoureusement et activement un système commercial multilatéral qui fonctionne bien, et à assurer sa pertinence pour les Membres et pour l'économie mondiale. C'est pourquoi la Suisse soutient la réforme nécessaire de l'OMC. De l'avis de la Suisse, même s'il faut continuer à accorder une place centrale aux solutions multilatérales, le développement et le renforcement du cadre réglementaire de l'OMC nécessiteront également des approches variables pour répondre à la diversité des intérêts et tenir compte des différents stades de développement des Membres.

2 RAPPORT DU LIECHTENSTEIN

2.1 Introduction

2.1. En 2019, la Principauté du Liechtenstein a célébré son 300^{ème} anniversaire avec des frontières nationales inchangées. Aujourd'hui, le territoire du Liechtenstein couvre une superficie de 160 km², ce qui en fait le quatrième plus petit État d'Europe. Le territoire national se compose de 11% de zones occupées, 42% de zones forestières, 33% de zones agricoles et 15% de zones improductives. La Constitution du Liechtenstein, qui est toujours en vigueur aujourd'hui, a été adoptée en 1921. En 1923, le Liechtenstein et la Suisse ont conclu un traité d'union douanière qui aura 100 ans l'année prochaine. En outre, c'est à ce moment-là que le franc suisse est devenu la monnaie du Liechtenstein. Ces mesures ont eu une incidence économique très positive sur le pays, même si au Liechtenstein, la reprise n'a véritablement commencé qu'après 1945. En plus du Traité d'Union douanière, la coopération avec la Suisse repose aujourd'hui sur plus de 100 autres traités, comme le Traité sur la monnaie et des accords dans des domaines tels que l'éducation, la propriété intellectuelle, l'agriculture, le transport routier et les impôts indirects.

2.2. Les étapes importantes de la reconnaissance du Liechtenstein en tant que membre indépendant de la communauté internationale ont été l'admission du pays au Conseil de l'Europe en 1978, son admission à l'ONU en 1990, son adhésion à l'Association européenne de libre-échange (AELE) en 1991 et son accession à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 1995. En outre, le Liechtenstein est membre de l'Espace économique européen (EEE) depuis 1995 et membre associé des Accords de Schengen et de Dublin depuis 2011. Sa politique économique extérieure repose sur quatre piliers: i) inclusion dans l'union douanière et monétaire avec la Suisse, ii) participation au marché unique européen dans le cadre de l'Accord sur l'EEE, iii) vaste réseau d'accords de libre-échange conclus dans le cadre de l'AELE et iv) appartenance à l'OMC.

2.3. Un accès sans entrave au marché unique européen en vertu de l'Accord sur l'EEE constitue un avantage comparatif et un facteur essentiel de sécurité et de stabilité pour l'économie du Liechtenstein. L'adhésion à l'EEE a ouvert de nouvelles possibilités commerciales, ce qui a stimulé la diversification de l'économie du Liechtenstein et a fait de ce dernier un partenaire fiable en Europe. Dans le même temps, le Traité d'Union douanière et le Traité sur la monnaie garantissent l'accès aux marchés de la Suisse. Le résultat global de l'adhésion du Liechtenstein à l'EEE est donc très positif, ce que confirment les niveaux toujours très élevés d'approbation à cet égard parmi les entreprises, la population et les décideurs.

2.4. Le rapport sur le sixième examen des politiques commerciales de la Suisse et du Liechtenstein rend compte de l'évolution de l'union économique entre les deux pays au cours des quatre dernières années. Il reflète également le degré élevé d'intégration du Liechtenstein dans l'EEE, qui constitue le cadre juridique de la coopération économique entre les trois États de l'AELE membres de l'EEE (Islande, Liechtenstein et Norvège) et les États membres de l'UE. En tant que partie à l'Accord sur l'EEE, le Liechtenstein participe pleinement au marché intérieur de l'UE, qui repose sur le principe de la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux et sur des règles uniformes et communes régissant la concurrence, y compris en ce qui concerne l'aide publique. En outre, l'Accord sur l'EEE couvre la coopération dans d'autres domaines tels que la recherche-développement, l'éducation, la politique sociale, l'environnement, la protection des consommateurs, le tourisme et la culture.

2.5. Un système commercial multilatéral ouvert et qui fonctionne bien étant indispensable à la croissance économique et au développement, le système commercial de l'OMC constitue un élément essentiel de la politique économique du Liechtenstein. Ce dernier est profondément attaché au système commercial multilatéral fondé sur des règles, transparent et ouvert de l'OMC. La libéralisation des échanges aux niveaux multilatéral et régional (par l'intermédiaire de l'OMC et de l'AELE) est hautement prioritaire dans la politique économique extérieure du Liechtenstein.

2.2 Environnement commercial et économique

2.6. En tant que petite économie ouverte, le Liechtenstein a été fortement affecté par la récession économique mondiale engendrée par la pandémie de COVID-19. Toutefois, contrairement à la crise financière mondiale, au cours de laquelle le PIB du Liechtenstein s'est contracté beaucoup plus que dans d'autres économies (plus grandes), la récession actuelle n'a pas entraîné un recul de la

production plus important que dans d'autres économies européennes (plus grandes). Bien qu'il y ait d'abord eu une forte baisse de la demande extérieure, les exportations se sont rapidement redressées et le marché du travail est resté remarquablement résilient face à la récession. Plus précisément, en 2020, les exportations directes de marchandises du Liechtenstein se sont élevées à 2,86 milliards de CHF, ce qui représente une baisse considérable (-16,4%) par rapport à l'année précédente, tandis que les importations directes ont elles aussi fortement diminué (-17,0%) pour s'établir à 1,65 milliard de CHF. Si les exportations de marchandises ont été durement touchées pendant la première vague de la pandémie, au début de 2020, l'économie du Liechtenstein a bénéficié d'une forte reprise de la demande extérieure à partir du second semestre de 2020. Malgré la forte baisse de la production, l'économie du pays devrait demeurer résiliente. En outre, même pendant la période difficile de la pandémie de COVID-19, le budget public du Liechtenstein est resté remarquablement sain. Les finances publiques du pays se caractérisent par une dette quasi nulle (37 millions de CHF, soit 0,6% du PIB en 2019) et des réserves financières importantes. Entre 2014 et 2019, le Liechtenstein a annoncé des excédents budgétaires annuels compris entre 2% et 4% du PIB (l'excédent s'est élevé à 3,7% du PIB en 2019, contre 3% en 2018), ce qui a conduit à une augmentation des réserves financières totales de l'ensemble des pouvoirs publics (État, collectivités locales et assurances sociales), lesquelles ont atteint 6,7 milliards de CHF en 2019, soit un peu plus que le PIB enregistré cette année-là.

2.7. Le niveau élevé de stabilité et de résilience de l'économie du Liechtenstein s'explique par des spécificités institutionnelles importantes. En particulier, la base industrielle et manufacturière solide, qui a contribué près de quatre fois plus que les services financiers à la valeur ajoutée brute (VAB), différencie le Liechtenstein d'autres centres financiers et économies fortement industrialisées. Dans le cadre de l'union douanière avec la Suisse et de l'appartenance à l'EEE, le secteur financier et l'économie réelle bénéficient d'un accès sans restriction au marché suisse et au marché unique européen. L'appartenance à l'EEE est non seulement essentielle pour soutenir les efforts d'intégration internationale du Liechtenstein, mais elle implique aussi que le secteur financier est entièrement réglementé par les normes de l'UE. En outre, l'union douanière et monétaire avec la Suisse et, de ce fait, l'adoption du franc suisse contribuent aussi globalement à la stabilité de l'économie. Le secteur industriel comprend quelques acteurs de niche très performants sur les marchés mondiaux, les entreprises faisant preuve d'une flexibilité considérable pour s'adapter à l'évolution des circonstances structurelles. Cette flexibilité résulte de la nécessité de faire face à une forte concurrence sur les marchés mondiaux et d'être très innovant pour accroître la productivité dans le contexte de la forte appréciation du franc suisse observée ces dernières années. Par ailleurs, des ratios de fonds propres élevés dans le secteur des entreprises non financières, des réserves de liquidités importantes et l'absence de dette dans le secteur public, ainsi que des niveaux élevés de revenu et de richesse dans les ménages privés, augmentent la résilience de l'économie dans son ensemble car les chocs temporaires peuvent être mieux amortis. Enfin, l'économie du Liechtenstein se caractérise par un degré élevé de diversification, et cela dans les différents secteurs de son économie.

2.8. Dans un environnement où les économies sont de plus en plus liées et interdépendantes au niveau mondial, ce qui est devenu manifeste avec les effets de la pandémie de COVID-19, promouvoir des conditions stables et avantageuses pour les activités commerciales constitue une priorité essentielle du gouvernement du Liechtenstein. En plus d'une continuité politique, cela requiert un ordre juridique et social prévisible et un ordre économique libéral. Le niveau d'intervention de l'État dans les processus économiques est resté faible pendant la majeure partie de la période considérée. Toutefois, afin d'atténuer les conséquences économiques des fermetures d'entreprises et d'autres contre-mesures liées à la santé décidées par les autorités depuis l'apparition de la pandémie, le gouvernement et le Parlement, ainsi que les autorités locales, ont adopté un certain nombre de mesures de soutien temporaires, notamment un ensemble complet de mesures de soutien budgétaire adopté dès mars 2020. Ces mesures incluent l'octroi de prêts transitoires sans intérêts aux MPME, un report provisoire du paiement des impôts et cotisations au titre de l'assurance sociale, un soutien financier pour les travailleurs indépendants affectés directement ou indirectement par les mesures de confinement imposées par les pouvoirs publics, et l'octroi d'indemnités de chômage partiel. La plupart de ces mesures de soutien ont depuis été éliminées progressivement. Toutefois, les indemnités de chômage partiel, qui ont contribué à éviter les licenciements temporaires, seront maintenues jusqu'à la fin de mars 2022.

2.9. Les mesures budgétaires prises par le gouvernement pour amortir les conséquences économiques de la pandémie de COVID-19, qui ont été étendues aux budgets des municipalités, ont donné lieu à des mesures de relance budgétaire représentant environ 2% du PIB. Malgré ces

dépenses supplémentaires du fait de la pandémie mondiale et une dépense extraordinaire additionnelle de 100 millions de CHF pour augmenter les réserves du système de sécurité sociale, le solde du budget de l'État est resté nettement positif en 2020.

2.10. En effet, des finances publiques saines sont devenues une caractéristique structurelle importante de l'économie du Liechtenstein. Après la crise financière de 2008, le gouvernement a adopté des réformes structurelles qui ont considérablement réduit les dépenses publiques, ces dernières ayant représenté 20,9% du PIB en 2019, le niveau le plus bas parmi tous les pays européens. Dans ce contexte, les finances publiques actuelles témoignent d'une mise en œuvre rapide et résolue des réformes structurelles nécessaires et d'une prise de décisions efficace en matière de politique économique au cours de la dernière décennie. Ainsi, le secteur public a confirmé à plusieurs reprises sa flexibilité pour pouvoir s'adapter aux nouvelles circonstances et son efficacité politique élevée dans la mise en œuvre des réformes structurelles.

2.11. Au cours des quatre dernières années, le gouvernement du Liechtenstein a poursuivi la politique économique libérale qu'il mène depuis longtemps et qui repose sur des acteurs économiques autonomes et des interventions de l'État limitées à l'établissement de conditions favorables à l'entrepreneuriat. Dans le même temps, le Liechtenstein a continué d'incorporer dans son droit interne l'acquis communautaire européen récemment adopté: plus de 11 300 actes juridiques de l'Union européenne pertinents pour l'EEE sont désormais applicables au Liechtenstein. En outre, le pays a développé son réseau d'accords de libre-échange avec les autres États membres de l'AELE, qui, depuis 2016, ont conclu de nouveaux accords préférentiels avec d'autres Membres de l'OMC, comme la Géorgie, les Philippines, l'Équateur et l'Indonésie.

2.2.1 Croissance économique

2.12. L'économie du Liechtenstein est petite en termes absolus, pauvre en ressources naturelles et fortement axée sur les exportations, une partie importante de la valeur ajoutée brute étant générée par le secteur manufacturier. Elle a affiché une croissance stable ces dernières années jusqu'en 2019, le PIB étant passé de 6,1 milliards de CHF en 2016 à 6,4 milliards de CHF en 2017 et 6,5 milliards de CHF en 2018. Pour la première fois depuis 2015, l'élan économique des années précédentes (2016: +1,9%; 2017: +3,7%; 2018: +2,7%) s'est affaibli en 2019 avec un PIB de 6,4 milliards de CHF, soit une contraction de -2,4%.

2.13. Pendant de nombreuses années, l'économie du Liechtenstein a enregistré une croissance de l'emploi supérieure à la moyenne. La population du Liechtenstein a presque doublé depuis 1970 pour s'établir à 39 062 habitants à la fin de 2020. Pendant la même période, le nombre de personnes employées au Liechtenstein a plus que triplé pour atteindre 40 328. En 2017, le nombre d'emplois a commencé à dépasser le nombre de personnes résidant dans le pays. En raison de la forte croissance économique enregistrée ces dernières décennies et de la petite taille du pays, un apport croissant de main-d'œuvre provenant des pays voisins est nécessaire. Plus de la moitié des personnes employées font la navette quotidiennement, principalement depuis la Suisse, l'Autriche ou l'Allemagne. Le taux de création d'emplois élevé par rapport à la population résidente totale reste une particularité de l'économie du Liechtenstein. En 2020, 40% de l'emploi en équivalent plein temps provenait de l'industrie, 60% du secteur des services et 0,1% de l'agriculture. Si l'on établit une comparaison au niveau international, la très faible part de l'agriculture et de la sylviculture est frappante, tout comme la part relativement élevée du secteur manufacturier. Le secteur des services est plus réduit que dans les autres pays européens. Ces dernières années, le taux de chômage a d'abord continué de diminuer, tombant de 2,1% en 2016 et 1,8% en 2017 à 1,7% en 2018 et 1,5% en 2019, avant de remonter légèrement à 1,9% en 2020 pour ensuite retomber à 1,6% en 2021. Cela met en évidence la bonne reprise et la solidité du marché du travail du Liechtenstein.

2.14. Les entreprises du Liechtenstein créent des emplois non seulement dans le pays, mais aussi en nombre important à l'étranger. Le nombre d'employés travaillant à l'étranger pour des entreprises industrielles qui sont membres de la Chambre d'industrie et de commerce du Liechtenstein (LCCI) a fortement augmenté ces dernières années pour atteindre 58 201 en 2019. L'étranger représente donc une part de 80%. La même année, les banques du Liechtenstein avaient, en équivalent plein temps, environ 4 000 employés à l'étranger (contre 2 129 au Liechtenstein).

2.15. Du fait de sa petite taille, de son économie très développée et très ouverte et de son industrie compétitive, le Liechtenstein a toujours été très dépendant de la demande extérieure et affiche des

niveaux élevés d'importations et d'exportations par rapport à son PIB. Depuis que des données commerciales sont disponibles pour le Liechtenstein (1995), ce dernier n'a jamais enregistré de balance commerciale négative. Le ratio du commerce extérieur est élevé par rapport aux normes internationales et peut s'expliquer par l'excédent important de ce commerce, tiré par les exportations. Outre la Suisse, le principal pays de destination des exportations de l'industrie et du secteur de la production de marchandises du Liechtenstein reste l'Allemagne, devant les États-Unis, l'Autriche et la France.

2.16. À la fin de 2019, l'économie du Liechtenstein comptait 5 050 entreprises commerciales actives. Environ 88% d'entre elles avaient moins de 10 salariés et 98% en avaient moins de 50. Le nombre d'entreprises au Liechtenstein est donc très élevé par rapport à la population: on recense une entreprise commerciale active pour près de huit habitants. Le nombre de ces entreprises a presque doublé dans le pays au cours des 20 dernières années. L'emploi (nombre de personnes employées à temps partiel et à plein temps) au Liechtenstein varie entre les trois secteurs économiques suivants: industrie et secteur manufacturier, services financiers et services généraux. Les 10 entreprises qui emploient le plus sont réparties entre ces 3 secteurs et représentaient 63% de l'emploi total dans le pays en 2019.

2.17. Les actifs gérés par les 13 banques (14 banques jusqu'en 2020) implantées au Liechtenstein et à l'étranger se sont effondrés à la suite de la crise financière de 2008-2009 et des vastes réformes du centre financier, mais ont depuis réaugmenté de façon assez régulière (y compris ceux des entreprises de groupes étrangers) pour s'établir à plus de 365,4 milliards de CHF en 2020. Les actifs gérés au Liechtenstein, à l'exclusion des entreprises de groupes étrangers, se sont également redressés et ont dépassé le niveau de 2007 pour s'établir à 179,2 milliards de CHF en 2020. Cette année-là, le montant net des nouveaux fonds déposés auprès des institutions financières du Liechtenstein, y compris les entreprises de groupes étrangers, s'élevait à 17,7 milliards de CHF (20,4 milliards de CHF en 2019) et à 5,5 milliards de CHF (1,0 milliard de CHF en 2019) si l'on ne tient pas compte des entreprises de groupes étrangers. L'évolution positive des actifs sous gestion et du montant net des nouveaux fonds semble se poursuivre malgré la pandémie. D'après les estimations du Boston Consulting Group (2015), le Liechtenstein a une part d'environ 1% dans les 11 000 milliards d'USD que représentent au total les actifs transfrontières sous gestion. Par rapport à d'autres pays/territoires, le secteur financier du pays peut donc être considéré comme un acteur plutôt modeste.

2.18. S'agissant des services d'assurance, 19 compagnies d'assurance-vie, 14 compagnies d'assurance autre que sur la vie et 3 compagnies de réassurance exerçaient des activités et disposaient de bureaux enregistrés au Liechtenstein à la fin de 2020. Onze compagnies opéraient en tant que sociétés captives. Par rapport à l'année précédente, le nombre d'assurances a légèrement baissé. Le Liechtenstein est le seul centre d'assurance à offrir aux assureurs un accès direct aussi bien aux pays de l'EEE qu'à la Suisse. Le taux de solvabilité du secteur de l'assurance du Liechtenstein était d'environ 190% à la fin de 2020.

2.19. Le Liechtenstein, en tant que centre d'investissement, est un marché relativement jeune qui a enregistré une croissance régulière ces dernières années. Grâce à l'appartenance du pays à l'EEE, les sociétés d'investissement bénéficient d'un accès libre au marché européen. À la fin de l'année 2020, on recensait 522 sociétés d'investissement au Liechtenstein, dont les actifs nets s'élevaient à 59,1 milliards de CHF.

2.20. Le Liechtenstein a le même taux d'inflation que la Suisse (2017: 0,53%, 2018: 0,94%, 2019: 0,36%, 2020: -0,73%). Aucun chiffre n'est disponible sur la consommation ou l'investissement privés pour le Liechtenstein uniquement.

2.2.2 Les secteurs d'activité économique

2.21. L'économie du Liechtenstein est très diversifiée en termes de secteurs, d'entreprises et de produits. La valeur ajoutée moyenne est très élevée grâce à la recherche-développement, à une main-d'œuvre qualifiée, à une vaste gamme de produits de haute technologie et de produits de niche, à une industrie très orientée vers l'exportation et à un secteur des services financiers très développé. Le secteur des services du pays couvre à peu près tous les services du système de classification des services de l'ONU. En 2019, le taux d'investissement dans la recherche-développement par rapport au PIB était de 5,7%, ce qui représentait 375,4 millions de

CHF, et 98% des investissements étaient réalisés par les entreprises elles-mêmes. En 2020, 436 nouvelles demandes de brevet (437 en 2019) ont été présentées à l'Office européen des brevets, ce qui fait 11,2 demandes de brevet pour 1 000 habitants, un chiffre très élevé par rapport à d'autres pays.

2.22. En 2019, la valeur ajoutée brute provenait à 45,8% de la valeur ajoutée de la production industrielle et du secteur manufacturier, à 42,6% des services généraux, à 11,5% des services financiers² et à 0,1% de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche.

2.23. Le secteur primaire emploie 0,6% de la main-d'œuvre totale, cette part ayant encore diminué puisqu'elle était de 0,8% en 2017. En 2020, il y avait 95 exploitations agricoles reconnues au Liechtenstein. Celles-ci exploitaient une superficie agricole de 3 584 hectares. La superficie agricole moyenne par exploitation était de 37,7 hectares. En 2016, les 102 exploitations reconnues exploitaient chacune une superficie agricole utile moyenne de 35,2 hectares. En 2020, 76 des 95 exploitations reconnues élevaient du bétail.

2.24. L'agriculture liechtensteinoise est étroitement liée à celle de la Suisse dans le cadre du Traité d'Union douanière, en vertu duquel la Loi fédérale suisse sur l'agriculture s'applique aussi au Liechtenstein. En outre, des conditions identiques en termes de climat, de relief, de sol, de topographie et de structure de production, ainsi qu'une politique commune élaborée par la Suisse pour l'Union douanière, ont renforcé les similitudes entre les secteurs agricoles de la Suisse et du Liechtenstein. Les prix des produits agricoles sont globalement les mêmes dans les deux pays. La diminution du nombre total d'exploitations agricoles enregistrée au cours des dernières décennies (à la suite de fusions et de liquidations) a entraîné une augmentation du nombre d'exploitations de plus de 20 hectares et, par conséquent, une augmentation de la taille moyenne des exploitations. Environ 80% des terres agricoles sont louées. L'agriculture biologique s'est fortement développée ces dernières années. Environ 39% des terres agricoles du Liechtenstein sont utilisées pour la production de produits agricoles conformes aux normes biologiques. 40% de l'ensemble des agriculteurs professionnels du Liechtenstein pratiquent l'agriculture biologique. Cette dernière fait donc désormais partie intégrante de l'agriculture au Liechtenstein. Il y a aussi 10 entreprises de transformation de produits alimentaires certifiés biologiques dans le pays. Les produits de base tels que le lait et les légumes constituent l'épine dorsale du mouvement de l'agriculture biologique au Liechtenstein, qui a commencé il y a 30 ans. Le secteur agricole liechtensteinois joue aussi un rôle important dans la préservation durable du paysage caractéristique du pays, composé de zones vallonnées et montagneuses, qui couvrent les deux tiers du territoire national.

2.25. L'économie du Liechtenstein reste fortement tributaire de la production de marchandises. En 2019, ce secteur a fourni 36,5% de l'ensemble des emplois. Cela représente une proportion remarquablement élevée par rapport aux autres pays européens. Les emplois dans ce secteur sont fournis par 625 entreprises au total (2019). Ces dernières sont principalement de petites entreprises de moins de 50 salariés. Elles participent à un grand nombre de marchés de niche et contribuent à la diversification générale de l'économie du Liechtenstein. Les branches d'activité les plus importantes du secteur industriel sont le génie mécanique, la construction d'installations industrielles, la fabrication d'instruments de précision, la technologie dentaire, les appareils de commande électronique, la technologie du vide, les technologies de chauffage et d'éclairage, l'art dentaire et les produits pharmaceutiques et l'industrie agroalimentaire.

2.26. Les services financiers constituent également un secteur économique important au Liechtenstein. La banque privée et la gestion de patrimoine représentent aujourd'hui une part importante de la valeur ajoutée générée par le centre financier, le reste provenant en particulier des assureurs, du secteur des fonds d'investissement et des gestionnaires d'actifs indépendants. La mondialisation a un effet majeur sur la compétitivité du centre financier du Liechtenstein. Les défis les plus importants incluent les restrictions à l'accès aux marchés (mondiaux), les progrès technologiques rapides et l'accélération des cycles d'innovation.

² Dans les statistiques du Liechtenstein, les activités financières et d'assurance, les activités juridiques et comptables et les activités des sièges sociaux ont toujours été considérées comme des fournisseurs de services financiers. Plus récemment, les statistiques prennent comme référence la classification NACE (Rev.2) (Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne). Le chiffre indiqué pour les services financiers correspond aux activités menées conformément aux divisions 64 à 66 de ce système de classification (c'est-à-dire les activités financières et d'assurance).

2.27. En tant qu'État membre de l'EEE, le Liechtenstein doit appliquer la législation pertinente de l'UE. En conséquence, la législation relative à la banque, à l'assurance, aux valeurs mobilières et à la comptabilité est fondée sur les directives et règlements pertinents de l'UE. De plus, en tant qu'État membre de l'EEE, le Liechtenstein participe pleinement, sans droit de vote, au Système européen de surveillance financière. Les établissements financiers du pays bénéficient également d'un passeport de l'UE qui leur permet d'accéder sans entrave au marché de l'UE.

2.28. L'appréciation du franc suisse continue de poser problème aux entreprises liechtensteinoises, en particulier dans le secteur manufacturier, car une part importante et croissante du chiffre d'affaires est générée en devises à l'étranger. Ainsi, lorsque le franc suisse s'apprécie, les chiffres d'affaires libellés en francs suisses diminuent. Il en va de même pour les bénéficiaires car la plupart des coûts du secteur financier sont encourus en francs suisses, dans la mesure où les sociétés mères sont situées au Liechtenstein, ce qui entraîne une détérioration du ratio coûts/revenus. Toutefois, le secteur financier du pays fait face à cette incertitude avec une bonne capacité de supporter les risques. Le ratio de fonds propres moyen (catégorie 1) pour toutes les banques était de 22,3% en juin 2021. Ce chiffre est bien supérieur aux exigences de Bâle III (8%, y compris le capital supplémentaire) et à la moyenne de l'UE (environ 17,2%). Cela est également vrai pour le ratio de capitalisation, qui était de 7,8% à la fin de 2020 et donc nettement supérieur aux exigences de Bâle III (3%). Le ratio consolidé coûts/revenus des banques du centre financier du Liechtenstein était de 71,2% en 2020. Le niveau élevé de l'adéquation des fonds propres est un signe de la stabilité du centre financier et une garantie de sécurité pour les clients bancaires.

2.29. Conformément à la "Déclaration du Liechtenstein" du 12 mars 2009, dans laquelle le gouvernement du pays s'est engagé à appliquer les normes internationales en matière de transparence et d'échange de renseignements fiscaux élaborées par l'OCDE et à participer davantage aux efforts internationaux déployés pour faire respecter les lois fiscales étrangères, le Liechtenstein contribue activement aux travaux du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales et s'est vu attribuer la note "largement conforme" lors de la deuxième phase de l'examen par les pairs effectué dans le cadre dudit forum. À ce jour, le pays a conclu 21 conventions de double imposition selon la norme de l'OCDE et 27 accords d'échange de renseignements fiscaux (TIEA), a ratifié la Convention multilatérale concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale en août 2016 ("Convention multilatérale") et a signé l'Accord multilatéral entre autorités compétentes ("MCCA") sur l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en 2014. Le Liechtenstein, qui fait partie des premiers pays à avoir mis en œuvre la norme mondiale concernant l'échange automatique de renseignements, a conclu un accord d'échange automatique de renseignements (AEOI) en matière fiscale avec l'UE, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Au 1^{er} janvier 2022, le réseau d'AEOI du Liechtenstein comptait au total 114 partenaires d'AEOI. Le pays a également adhéré au cadre inclusif de l'OCDE pour la mise en œuvre des mesures de lutte contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS) et a signé l'Accord multilatéral entre autorités compétentes sur l'échange de déclarations pays par pays en 2016. Cette même année, après avoir adhéré au cadre inclusif relatif au projet BEPS de l'OCDE et du G-20, le Liechtenstein a aussi supprimé son régime IP-Box avec une période d'exemption qui a pris fin le 31 décembre 2020. En outre, le Liechtenstein a ratifié la Convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices en 2019. Aujourd'hui, il n'a pas de régimes fiscaux dommageables, comme le confirment les examens annuels par les pairs effectués dans le cadre du Forum sur les pratiques fiscales dommageables (FHTP).

2.30. Il est essentiel, pour le Liechtenstein, que des normes internationalement reconnues visant à prévenir les abus sur les marchés financiers soient respectées partout dans le monde. La politique étrangère du pays accorde donc une grande attention à l'élaboration de règles uniformes visant à prévenir et combattre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, ainsi qu'aux moyens de faire respecter ces règles à l'échelle internationale.

2.31. Au niveau national, des mesures législatives et administratives et d'autres mesures concrètes ont été prises ces dernières années pour atteindre cet objectif. Le Liechtenstein a pleinement mis en œuvre la cinquième directive antiblanchiment d'argent de l'UE. La mise en œuvre des normes pertinentes au Liechtenstein a été reconnue par des organismes internationaux. Pendant la période 2021-2022, le régime national de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme a de nouveau été évalué par le Comité d'experts du Conseil de l'Europe sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL). Une visite sur place a eu lieu en septembre 2021 dans le cadre d'un processus

d'évaluation mutuelle visant à évaluer la conformité technique des juridictions et la mise en œuvre effective des normes internationales, conformément à la méthodologie adoptée en 2013 par le Groupe d'action financière (GAFI). Le rapport sur l'évaluation devrait être examiné et adopté à la 63^{ème} réunion plénière de MONEYVAL, au printemps 2022.

2.32. Le 1^{er} janvier 2020, la Loi sur les fournisseurs de services de jetons et de TT (TVTGT), également appelée "Loi Blockchain", est entrée en vigueur au Liechtenstein. Avec cette nouvelle loi, le Liechtenstein a été le premier pays à introduire une réglementation complète relative à l'économie des jetons. D'une part, la Loi régit les questions de droit civil en lien avec la protection des clients et des actifs. D'autre part, elle établit une supervision adéquate des différents fournisseurs de services dans l'économie des jetons. En outre, des mesures ont été prises pour lutter contre le blanchiment d'argent en soumettant les fournisseurs de services à des règles en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. La Loi apporte aussi des éclaircissements et une sécurité juridique en ce qui concerne les titres numériques.

2.33. Il existe une grande incertitude juridique concernant les modèles d'entreprise fondés sur les systèmes de chaîne de blocs qui ne sont pas couverts par la législation sur les marchés financiers, mais qui impliquent néanmoins de mener des activités qui sont très proches du secteur financier. Désormais, avec la Loi Blockchain, le Liechtenstein définit les prescriptions minimales applicables à ces activités dans les systèmes de chaîne de blocs et exige que ces activités soient toutes enregistrées auprès de l'Autorité des marchés financiers du pays. La nouvelle loi contient également une classification juridique des éléments relatifs aux systèmes de chaîne de blocs. La Loi Blockchain définit le terme "jeton" comme un nouveau concept permettant de transformer le monde "réel" en systèmes de chaîne de blocs tout en garantissant la sécurité juridique, libérant ainsi tout le potentiel d'application de ce que l'on appelle l'économie des jetons. L'introduction du concept juridique du "jeton" dans la législation du Liechtenstein requiert que les conséquences juridiques – telles que la propriété, la possession et le transfert – soient également définies juridiquement.

2.34. Les applications de la technologie de la chaîne de blocs ne se limitent pas à de simples transactions de pièces ou de jetons ayant une valeur échangeable entre particuliers. Au contraire, cette technologie permet d'offrir un large éventail de services économiques, car les actifs ou les droits en général peuvent aussi être enregistrés dans des systèmes de chaîne de blocs. S'agissant des transactions financières, elle donne la possibilité de créer un enregistrement numérique des moyens de paiement ou des actifs et d'effectuer des transactions sans intermédiaire direct chargé de l'exécution de ces transactions. Les coûts peu élevés des transactions numériques offriront probablement de nouvelles possibilités dans des domaines autres que les services financiers, tels que la logistique, la mobilité, l'énergie, l'industrie, les médias et bien d'autres encore. Toutes ces applications potentielles sont regroupées dans ce qu'on appelle l'"économie des jetons".

2.35. En raison du rythme rapide et de la vaste portée du développement de la technologie de la chaîne de blocs et de ses domaines d'application, la Loi Blockchain du Liechtenstein est formulée de façon suffisamment abstraite pour pouvoir rester applicable aux générations de technologies ultérieures. C'est pourquoi la Loi utilise l'expression "systèmes de transaction basés sur des technologies fiables (systèmes TT)". Étant donné que la technologie de la chaîne de blocs est activement utilisée au Liechtenstein, la nouvelle loi précise les prescriptions qui s'appliquent aux activités importantes concernant les systèmes TT (services TT). La protection des consommateurs est améliorée et l'application de l'obligation de vigilance est nécessaire pour garantir le respect des normes internationales et mener une lutte étendue et efficace contre le blanchiment d'argent. La Loi définit un cadre juridique pour toutes les applications de l'économie des jetons afin de garantir la sécurité juridique pour les modèles d'entreprise actuels et futurs. Cela implique notamment des règles relatives à la génération et à la conservation des jetons. Pour que les valeurs mobilières soient représentées par un jeton fondé sur un système TT et transférées dans celui-ci au moyen d'un document papier sans détour, le concept juridique des titres informatisés ("Wertrecht") a été accepté dans la législation du Liechtenstein et, dans le même temps, les interfaces nécessaires entre la Loi sur les valeurs mobilières et la Loi Blockchain ont été créées. Les titres informatisés sont des titres "dématisés" pour lesquels les fonctions d'un certificat peuvent être remplacées par une inscription au registre informatisé.

2.2.3 Activités de l'État

2.36. Le gouvernement du Liechtenstein n'accorde pas de subventions ou de garanties pour les exportations traditionnelles, ni de subventions aux entreprises, à l'exception du secteur agricole, qui

se compose principalement de microentreprises appartenant à des familles. Les principaux éléments du cadre mis en place par la politique économique du gouvernement sont les accords de libre-échange, la stabilité, la durabilité et la fiabilité des mesures de politique générale, le maintien d'un système éducatif de qualité, un régime fiscal favorable aux entreprises, une faible charge administrative et une administration publique simplifiée et axée sur le client. Afin de faciliter encore l'interaction avec l'administration publique, le gouvernement promeut actuellement la numérisation de la plupart des services publics, y compris les services d'identification et de paiement. À cette fin, une "feuille de route pour la numérisation de l'administration publique du Liechtenstein" a été élaborée en 2020. Cette feuille de route, qui comprend plus de 100 projets de numérisation dans 29 services publics, doit être mise en œuvre dans les années à venir. Dans la Loi sur l'administration en ligne, le gouvernement a stipulé qu'à partir de 2023, toute communication entre les entreprises et les autorités publiques devait être effectuée par voie électronique.

2.37. Dans le but de créer un environnement toujours plus propice aux investissements, conformément à la législation pertinente de l'EEE, la législation fiscale du Liechtenstein a été entièrement révisée en 2011 et une loi fiscale totalement nouvelle a remplacé la précédente, qui datait de 1961. Au titre de cette nouvelle loi fiscale, les personnes morales imposables au Liechtenstein et exerçant des activités économiques sont assujetties à un impôt sur les bénéfices des sociétés de 12,5%. L'impôt sur le capital existant a été supprimé. Les revenus et les gains issus de participations sont exonérés d'impôt et les pertes reportées ne sont plus assujetties à une limite de temps. En outre, la possibilité de déduire les intérêts notionnels a été instaurée. Les autres nouveautés importantes incluent une imposition groupée pour les sociétés affiliées, des dispositions pour les structures patrimoniales privées, la simplification de la fiscalité des sociétés de gestion d'actifs et des dispositions relatives au traitement fiscal des restructurations nationales et transfrontières.

2.38. Le Service central des entrepreneurs de l'Office des affaires économiques fournit des conseils concernant les projets de création ou de développement d'entreprise, l'accent étant mis sur les jeunes entreprises, la gestion administrative, les formalités ou les relations avec les autorités. En plus de cela, il existe un certain nombre d'initiatives privées qui aident les jeunes professionnels et les jeunes entreprises en phase de croissance à planifier et à gérer leurs activités et qui les met en contact avec des établissements financiers, des investisseurs ou des partenaires commerciaux potentiels. Afin de promouvoir l'innovation et la recherche-développement dans l'industrie, le gouvernement du Liechtenstein a établi le centre "RhySearch", en collaboration avec les autorités du canton suisse voisin de Saint-Gall. RhySearch met en contact les entreprises et les instituts de recherche et mène des recherches de haut niveau dans les domaines des revêtements optiques et de la fabrication de haute précision. Le gouvernement soutient aussi le Switzerland Innovation Park Ost nouvellement créé, qui relie l'industrie régionale aux instituts de recherche, en mettant l'accent sur la santé, l'ingénierie mécanique et électrique et la numérisation.

2.39. L'événement Investor Summit Liechtenstein permet aux jeunes entreprises et aux MPME à la recherche de capitaux d'établir des relations sur plusieurs années avec des investisseurs et des décideurs de premier ordre. Les présentations d'entreprises sont au cœur de cet événement parrainé par le gouvernement du Liechtenstein et de nombreux autres partenaires. Les jeunes entreprises à la recherche de capitaux et les MPME axées sur la croissance y ont l'occasion de se présenter à un public de haut niveau et d'établir des contacts intéressants. Les décideurs et les investisseurs peuvent ainsi découvrir un large éventail de possibilités d'investissement intéressantes en très peu de temps.

2.40. En raison de l'exiguïté du territoire et de la proportion élevée de citoyens étrangers dans la population résidente et la population active totales (34% et 70%, respectivement), le Liechtenstein est contraint de réglementer strictement l'emploi transfrontières et l'immigration. Depuis le dernier examen de la politique commerciale de la Suisse et du Liechtenstein, la proportion d'étrangers dans la population résidente et la population active du Liechtenstein a encore augmenté. C'est pourquoi le gouvernement considère qu'il ne dispose d'aucune marge pour assouplir les restrictions visant l'immigration et l'emploi. Les règles spéciales concernant la libre circulation des personnes, accordée au Liechtenstein dans l'EEE, restent inchangées. De plus, étant donné la taille et la situation géographique du pays et afin de respecter le caractère rural de ce dernier et de préserver l'accès de la population résidente aux biens immobiliers, le gouvernement restreint l'investissement dans l'immobilier (également pour les citoyens liechtensteinois non résidents).

2.41. Le Liechtenstein a établi un cadre de politique macroprudentielle complet, qui prévoit une répartition transparente des responsabilités entre l'Autorité des marchés financiers (FMA), le Conseil de stabilité financière (FSC) et le gouvernement. Compte tenu de l'importance du centre financier pour l'ensemble de l'économie, la surveillance et la politique macroprudentielles jouent un rôle essentiel au Liechtenstein. En l'absence de banque centrale nationale dans le pays, la tâche consistant à garantir la stabilité financière relève juridiquement du mandat de la FMA. Sur la base des résultats des analyses de la stabilité financière de la FMA et des discussions ultérieures entre cette dernière et le gouvernement, le FSC propose et publie des mesures, recommandations et mises en garde macroprudentielles. Dans ce contexte, le FSC est devenu une institution bien établie au Liechtenstein. Un ensemble complet de politiques comprenant des volants de fonds propres ainsi que des mesures axées sur le prêteur ou l'emprunteur est actuellement en place pour améliorer la résilience systémique du secteur financier et réduire l'accumulation des risques systémiques. Au moyen d'une révision législative effectuée en 2019, le Liechtenstein a introduit un régime de fonds propres macroprudentiel efficace et transparent pour le secteur bancaire. Compte tenu des vulnérabilités liées à l'endettement élevé des ménages privés, ledit ensemble de politiques comprend aussi divers instruments visant à atténuer les risques dans le secteur de l'immobilier.

2.3 Évolution de la politique commerciale et orientation future des politiques

2.42. Le cadre de l'environnement commercial du Liechtenstein est défini par le Traité d'Union douanière avec la Suisse et par l'appartenance du Liechtenstein à l'AELE, à l'EEE et à l'OMC. Ces instruments permettent au pays de participer au système commercial multilatéral tout en y associant, comme outil complémentaire, le renforcement de la coopération économique dans le cadre d'accords régionaux. À ce jour, le Liechtenstein n'a participé à aucune procédure de règlement des différends dans le cadre de l'OMC ou de l'AELE.

2.3.1 L'Organisation mondiale du commerce (OMC)

2.43. Le Liechtenstein est fermement attaché à un système commercial multilatéral solide et fondé sur des règles. L'OMC joue un rôle clé en garantissant à tous ses Membres un accès aux marchés non discriminatoire et en offrant un rempart contre le protectionnisme. Dans le même temps, le système de l'OMC doit s'adapter avec souplesse aux réalités et aux besoins de l'économie mondialisée de ce siècle et aux situations de plus en plus diverses de ses Membres. Un meilleur accès aux marchés entraîne un accroissement des échanges, et ce au profit de tous, pays développés comme pays en développement. De plus, il permet l'accroissement des échanges avec les pays en développement et entre ces derniers. Le système commercial multilatéral a fait ses preuves comme moyen de promouvoir le développement économique et la croissance et il est essentiel pour la prospérité future de nos nations. Les fonctions de surveillance et de négociation de l'OMC doivent être renforcées et développées.

2.44. Le Liechtenstein est déterminé à renforcer encore le système multilatéral. Il ne considère pas les diverses initiatives lancées ces dernières années par des groupes d'États Membres de l'OMC intéressés comme une menace pour ce système, mais plutôt comme une occasion de relancer la fonction de négociation de l'Organisation. Toutefois, pour un tout petit État membre de l'OMC comme le Liechtenstein, le caractère inclusif de ces initiatives est essentiel. Cette condition préalable étant garantie, le Liechtenstein a rejoint les Initiatives plurilatérales liées aux Déclarations conjointes sur la réglementation intérieure dans le domaine des services, sur le commerce électronique, sur les MPMÉ et sur le commerce et l'égalité des genres et est l'un des coauteurs des Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale, y compris de l'initiative relative à la réforme des subventions aux combustibles fossiles.

2.3.2 L'Espace économique européen (EEE)

2.45. Le marché unique européen est le marché le plus important pour les opérateurs économiques du Liechtenstein. Grâce à l'Accord sur l'EEE et ses quatre libertés économiques, le Liechtenstein bénéficie d'un accès non discriminatoire à ce marché. En conséquence, la législation économique du pays est en grande partie fondée sur celle de l'UE. Au milieu de 2021, le Liechtenstein avait mis en œuvre 99,6% des règles pertinentes concernant le marché intérieur. La législation liechtensteinoise dans les domaines correspondants est donc identique à la législation de l'Union européenne.

2.46. Les relations entre le Liechtenstein et l'UE ne s'inscrivent pas dans le seul cadre de l'EEE. Depuis 2011, le Liechtenstein est associé aux espaces Schengen et Dublin (ouverture des frontières, visas, coopération policière, droit d'asile, etc.). L'association à ces espaces complète et renforce l'intégration du Liechtenstein en Europe dans les domaines de la justice et des affaires intérieures.

2.47. Par le passé, l'EEE a montré qu'il offrait un cadre contractuel stable pour les relations économiques avec l'UE. Le Liechtenstein reste fermement attaché à l'EEE et met l'accent sur la poursuite de la bonne coopération entre l'AELE et l'UE dans le cadre de l'EEE afin de préserver le fonctionnement de ce marché commun.

2.3.3 L'Association européenne de libre-échange (AELE)

2.48. Le Liechtenstein est devenu membre à part entière de l'AELE le 1^{er} septembre 1991. Jusqu'alors, étant donné l'existence de l'union douanière avec la Suisse, il était visé par la Convention instituant l'AELE en vertu d'un protocole particulier.

2.49. Depuis le début des années 1990, l'AELE a établi un vaste réseau de relations contractuelles avec des États et territoires situés en Europe centrale et orientale, dans la région de la Méditerranée et au-delà. Aujourd'hui, les États de l'AELE ont un réseau de 29 accords de libre-échange avec un total de 40 pays et territoires partenaires dans le monde entier.

2.50. Les ALE conclus par les États de l'AELE visent à renforcer l'accès mutuel aux marchés et à faire en sorte que les opérateurs économiques reçoivent un traitement non discriminatoire par rapport à leurs principaux concurrents sur ces marchés.

2.3.4 Union douanière/Intégration économique avec la Suisse

2.51. Les liens de coopération étroits avec la Suisse se traduisent par plus de 100 accords bilatéraux, les plus importants d'entre eux étant le Traité d'Union douanière et le Traité sur la monnaie. Le Traité d'Union douanière, en association avec d'autres accords portant sur la circulation des personnes, a permis la suppression de tous les contrôles aux frontières ou contrôles douaniers entre les deux pays. Tout aussi important dans la pratique pour l'économie du Liechtenstein, le Traité sur la monnaie constitue le cadre juridique de l'utilisation du franc suisse comme monnaie officielle (monnaie légale) dans le pays.

2.52. Les dispositions du Traité d'Union douanière prévoient que les lois suisses en matière douanière ainsi que les autres textes de loi fédéraux nécessaires pour instituer la zone franche sont aussi applicables au Liechtenstein. En outre, les dispositions relatives au commerce des marchandises figurant dans les traités commerciaux et douaniers conclus par la Suisse avec des pays tiers (à l'exception des pays de l'EEE) s'appliquent aussi au Liechtenstein sur la base du Traité d'Union douanière. La Suisse est autorisée à représenter le Liechtenstein dans les négociations pertinentes et à conclure des traités de ce type applicables au Liechtenstein.

2.53. Le Traité d'Union douanière a facilité la coopération bilatérale bien au-delà de son champ d'application initial, en particulier dans les domaines de la protection sociale (santé, sécurité sociale), de l'éducation (formation professionnelle), des transports et de l'environnement. L'entrée en vigueur de la Convention instituant l'AELE révisée le 1^{er} juin 2002 a permis de franchir une étape supplémentaire en matière d'intégration dans les relations économiques entre le Liechtenstein et la Suisse. Malgré des politiques d'intégration différentes à l'égard de l'UE, les deux pays ont réussi non seulement à maintenir des liens étroits déjà existants, mais aussi à continuer de les renforcer. Cela est dû en particulier aux adaptations novatrices et spécifiques prévues pour le Liechtenstein dans l'Accord sur l'EEE, qui prévoient une double qualité marchande des marchandises produites dans le pays, ce qui signifie que les marchandises sont certifiées conformément aux règles du marché vers lequel elles sont exportées, qu'il s'agisse de l'UE ou de la Suisse.
